

RECHERCHES HISTORIQUES

BULLETIN D'ARCHEOLOGIE, D'HISTOIRE, DE
BIOGRAPHIE, DE BIBLIOGRAPHIE, DE
NUMISMATIQUE, ETC., ETC.,

PUBLIÉ PAR

PIERRE-GEORGES ROY

VOLUME QUARANTE ET UNIEME

LEVIS

1935

**Bibliothèque
et Archives
nationales**

Québec 

*Bulletin des
Recherches
Historiques*

Page blanche

LE BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XLI

LEVIS, JANVIER 1935

No 1

LA FAMILLE BERTHELOT D'ARTIGNY

—
CHARLES BERTHELOT

Charles Berthelot, le premier de cette famille qui passa dans la Nouvelle-France, arriva à Québec dans l'automne de 1726. Il était fils de Denis Berthelot, marchand épicier, de la paroisse de Saint-Etienne du Mont, à Paris, et de Marguerite de Saint-Saulieu.

Le jeune homme n'était pas venu ici avec l'intention de s'établir dans la Nouvelle-France. Son père qui, d'après ce que nous avons pu voir, était un marchand assez à l'aise, l'avait confié à un de ses amis, M. Vaillant, marchand, de Paris, qui se rendait à Québec pour ses affaires, "afin de lui faire voir le pays et l'instruire du commerce."

A Québec, pendant que le sieur Vaillant s'occupait de ses affaires, le jeune Berthelot visitait les familles. Il connut Thérèse Roussel, fille du chirurgien Timothée Roussel. Les jeunes gens décidèrent aussitôt de s'épouser. Les bans avaient été placés à l'église, le contrat de mariage avait même été passé par le notaire de la Cetière, lorsque l'intendant Dupuy eut vent de l'affaire. Berthelot était encore mineur et n'avait apporté avec lui ni extrait baptistaire ni le consentement écrit de son père pour contracter mariage.

L'intendant Dupuy, qui n'entendait pas badinager sur l'observation des lois, défendit formellement "à tous notaires et ecclésiastiques de prêter leur ministère au mariage projeté d'entre le sieur Berthelot avec la Delle Roussel" Son ordon-

nance est en date du 6 février 1727. Comme cette pièce donne certains renseignements sur la famille Berthelot, nous la reproduisons ici :

“Claude Thomas Dupuy, etc.

“Ayant été instruit d'un contrat de mariage passé par monsieur de La Cettière, notaire en cette ville de Québec, entre le nommé Berthelot, fils d'un marchand de Paris, arrivé l'automne dernier en cette colonie en compagnie du sieur Vaillant, marchand de cette dite ville, lequel sieur Vaillant, nous vint trouver ces jours passés et nous dit qu'à l'occasion de la recherche qui se faisait par le dit Berthelot de la demoiselle Roussel, fille, pour l'épouser, et de quelques difficultés que le curé de la paroisse apportait à les marier, faute par le dit Berthelot de rapporter son extrait baptistaire et le consentement de son père, actuellement vivant, ils se seraient retirés par devant monsieur l'évêque de Québec, qui leur avait dit de nous venir trouver et que, sur les difficultés qui se présentaient, il s'en rapporterait à ce que nous penserions.

“Sur quoi nous avons demandé au dit Vaillant ce qu'était le jeune homme; il nous a dit qu'il était fils du sieur Berthelot, marchand-épiciier, établi et demeurant à Paris, rue du Petit-Pont, proche la rue de la Bucherie et vis-à-vis la rue de la Huchette; qu'étant en relation d'affaires avec le père de ce jeune homme, il l'avait prié d'amener avec lui son fils en Canada, pour lui faire voir le pays et l'instruire du commerce, lui disant aussi que s'il se trouvait en Canada une occasion de le marier, qu'il la lui ménageait, et qu'il lui servirait de père, en quoi il avait compris qu'il pouvait ici donner au mariage de ce jeune homme le même consentement que le père y eut pu donner lui-même; nous lui avons demandé de plus s'il avait au moins quelque lettre et quelque écrit qui pût assurer la volonté du père; mais nous ayant répondu qu'il n'en avait aucun, nous lui avons déclaré que son témoignage ne suffisait pas, et que les ordonnances défendaient de prouver par témoins et autrement que par écrit de leur main ou devant notaire les consentements des pères et mères en tel cas requis, et que nous en parlerions à mon dit sieur l'évêque, avec lequel étant convenus depuis de l'impossibilité et de la conséquence pour les parties intéressées d'accomplir, quant à

présent, ce mariage; nous avons cependant entendu dire que l'intention des parties était de passer outre au dit mariage, ce que voulant prévenir et faire sur cela aux parties intéressées les remontrances nécessaires, lesquelles sont de notre devoir, et dont les édits et ordonnances chargent notre honneur et notre conscience, quand nous sommes avertis de ce qui se passe :

“Nous avons fait venir pardevant nous la mère de la Demoiselle avec la Demoiselle, sa fille, et séparément le dit sieur Berthelot, auxquels ayant représenté les défenses qui étaient faites aux ecclésiastiques de marier des fils de famille, sans avoir leur extrait baptistaire et sans voir le consentement des pères et mères des dits enfants, les peines d'exhérédiation prononcées contre les dits enfants au sujet de tels mariages, la perte des effets civils et de tous les droits stipulés pour l'un et pour l'autre des conjoints dans le contrat de mariage;

“Nous les avons de plus engagés, pour les persuader davantage, de prendre sur cela la lecture des ordonnances de nos rois, que nous leur avons présentées, mais n'ayant pas voulu se rendre de leur part et ayant de la nôtre une juste crainte qu'ils ne fassent quelque chose contre les règles, et qui soit préjudiciable tant aux parents de la fille recherchée, dont l'intention est de pourvoir solidement la dite fille, qu'aux enfants qui en pourraient naître, comme aussi au jeune homme lequel ne se dit âgé que de vingt à vingt-un ans, quoiqu'il paraisse en avoir beaucoup moins, et que n'étant arrivé ici que depuis six mois n'y a fait encore aucun commencement de fortune, et n'a apporté avec lui ni le consentement de son père ni son extrait baptistaire, omission qui ne donne pas lieu de penser que le père ait, ainsi qu'on le dit, consenti verbalement au mariage de son fils, et autrement que sous la condition qu'on lui en écrirait avant que d'en résoudre et en arrêter aucun.

“C'est par ces considérations et à l'effet que les pères ne perdent pas le droit qu'ils ont sur leurs enfants, que la fortune des particuliers qui s'établissent en ce pays soit stable et assurée; que les enfants qui y naissent et qui peupleront la colonie aient un état certain et avantageux, comme aussi

pour prévenir les conséquences et les inconvénients qu'un pareil exemple porterait sur les gens de condition et sur les fils de famille, lesquels peuvent compter sur la fortune de leurs pères et mères, et pour ne pas détourner les pères de famille de l'Ancienne France d'envoyer leurs enfants s'établir et commercer en ce pays, que nous nous croyons obligé de déclarer et d'intimer à l'une et à l'autre des parties intéressées, ensemble aux parents de la dite Demoiselle en parlant à sa mère, aux notaires qui y pourraient contribuer, et aux ecclésiastiques qui pourront être sur ce requis, qu'ils aient à ne point passer outre ou prêter leur ministère au dit mariage, jusqu'à ce que les parties et parents aient écrit au père du dit mineur, et en aient reçu le consentement par écrit. Mandons, etc.

“Fait et donné en notre hôtel, à Québec, le six février, mil sept cent vingt-sept.”

(Signé) Dupuy (1)

Le jeune Berthelot écrivit à son père par les premiers vaisseaux qui partirent pour la France au printemps de 1727. L'autorisation paternelle attendue avec tant d'impatience arriva à la fin de l'été, et le mariage eut lieu le 26 septembre 1727.

Disons ici que l'intendant Dupuy fut vertement blâmé par le ministre pour avoir empêché le jeune Berthelot d'épouser Mlle Roussel.

Charles Berthelot avait des dispositions remarquables pour le commerce. Probablement aidé aussi par les capitaux que lui fournit son père, il ne tarda pas à devenir un des principaux négociants de Québec.

Le 3 octobre 1748, Charles Berthelot achetait des héritiers de feu Louis Rouer d'Artigny, en son vivant conseiller au Conseil Supérieur, savoir Augustin Rouer de Villeray, Benjamin Rouer de Villeray, enseigne en pied dans les troupes du détachement de la marine, Hector Rouer d'Artigny, enseigne en pied dans les troupes du détachement de la marine, Geneviève Rouer de Villeray, épouse de Louis-Joseph Lambert, et Angélique Rouer de Villeray, épouse de Denis

(1) Ordonnances des Intendants.

Rousseau, "une pièce de terre nommé vulgairement la *Grande Prairie* laquelle contient cinq arpents, trois perches, neuf pieds sur le chemin de la Grande-Allée, et cinq arpents, huit perches, quinze pieds du côté qui regarde le nord, du côté sud-ouest joignant le terrain des Dames Ursulines sept arpents, deux perches, quatorze pieds, et de l'autre côté au nord-est quatre arpents le long du terrain de madame de Morville ensuite un arpent une perche et demie le long du terrain des Dames de l'Hôtel-Dieu de Québec."

M. Berthelot paya son acquisition 5200 livres. Les héritiers de Villeray n'en reçurent pas une grosse part puisque sur ces 5200 livres ils en devaient 3265 à la fabrique Notre-Dame de Québec (1).

À l'automne de 1758, M. Berthelot décidait de passer en France. Le 6 octobre 1758, il constituait sa femme sa procuratrice générale et spéciale, pour tout le temps que durerait son absence du pays. Il lui donnait pouvoir "de régir, gouverner et administrer tous leurs biens et affaires actuelles et qui leur pourraient ci-après survenir sans exception aucune de quelque nature que ce puisse être, recevoir toutes les sommes qui lui sont dues et le seront ci-après par billets, obligations, sentences et arrêts et aussi pour comptes courants loyer, fermages, arrérages de rentes, constituts, etc, etc." Madame Berthelot recevait enfin pouvoir de faire tout ce qu'elle voudrait des affaires de son mari (2).

M. Berthelot ne revint jamais dans la Nouvelle-France. D'après la tradition de la famille, il serait mort à Saint-Denis, près Paris, vers 1780.

Une chose est certaine, c'est qu'il vivait encore en 1779 puisque, à la date du 19 janvier 1779, nous le voyons passer un acte de partage avec son fils Charles devant les notaires Maigret et Duprez, à Paris.

Madame Berthelot était décédée à Québec le 14 novembre 1767, à l'âge de 63 ans.

De leur mariage étaient nés onze enfants :

(1) Acte de J.-C. Panet, 3 octobre 1748.

(2) Acte de Claude Barolet, 6 octobre 1758.

I

CATHERINE-JOSEPH BERTHELOT

Né à Québec le 21 juillet 1729.
Décédée à Lorette le 21 juillet 1730.

II

CHARLES-LOUIS BERTHELOT

Né à Québec le 29 octobre 1730.
Décédé à Lorette le 22 janvier 1731.

III

CHARLES BERTHELOT

Le continuateur de la lignée.

IV

LOUIS-STANISLAS BERTHELOT

Né à Québec le 25 janvier 1733.
Décédé au même endroit le 8 octobre 1733.

V

FRANÇOIS-CHARLES BERTHELOT

Né à Québec le 1er septembre 1734.
Décédé avant le 22 juillet 1771.

VI

MARIE-ANNE BERTHELOT

Née à Québec le 2 octobre 1735.

Mariée à Québec, le 16 janvier 1764, à Guillaume Dubarry, chirurgien à Québec, natif de la paroisse de Campan, diocèse de Tarbes, fils de défunt Cyprien Dubarry et de défunte Cécile Cazeau.

M. Dubarry décéda à Québec le 2 avril 1772. Il était à sa mort syndic des RR. PP. Récollets.

Madame Dubarry survécut trente-six ans à son mari. Elle décéda à Québec le 6 décembre 1808.

VII

JOSEPH-IGNACE BERTHELOT

Né à Québec le 11 février 1737.

En 1770, il résidait à Bordeaux, en France. Le 6 mai 1770, par acte passé devant MM. Duguay et Rideaux, notaires à Bordeaux, il donnait procuration à ses frères et sœurs pour vendre certaines propriétés. Nous perdons ses traces à partir de cette date, 6 mai 1770.

VIII

MICHEL-AMABLE BERTHELOT D'ARTIGNY

Né à Québec le 10 août 1738.

M. Berthelot reçut sa commission d'avocat le 26 juillet 1771, et sa commission de notaire le 28 janvier 1773. Les deux professions s'exerçaient alors simultanément. Il en fut ainsi jusqu'en 1786. M. Berthelot d'Artigny opta alors pour la profession d'avocat.

C'est le 31 décembre 1791 que M. Berthelot d'Artigny reçut une commission *pro tempore* de juge des Plaidoyers Communs pour le district de Québec. Elle fut renouvelée à titre conditionnel le 19 septembre 1793.

M. Berthelot d'Artigny goûta aussi à la politique. Candidat à la Chambre d'Assemblée dans le comté de Québec, en 1792, il fut défait par MM. de Salaberry et Lynd. M. de Salaberry, qui était candidat dans deux comtés, opta pour celui de Dorchester. M. Berthelot d'Artigny revint sur les rangs dans le comté de Québec, et, cette fois, fut élu par acclamation. Il fut ensuite député de Kent, de 1798 à 1800.

M. Berthelot d'Artigny décéda à Québec le 10 mai 1815.

La *Gazette de Québec* du 18 mai 1815 fait les adieux suivants à M. Berthelot :

“Ce respectable monsieur, dans les diverses situations publiques où il s'est trouvé, n'a jamais cessé d'employer ses talents et son influence à promouvoir le bien général de cette province et celui des individus qui ont eu recours à lui, et cela avec un zèle et un désintéressement dont on voit peu d'exemples.”

Michel-Amable Berthelot d'Artigny avait épousé, à Québec, le 20 juillet 1773, Marie-Angélique Bazin, fille de feu Pierre Bazin, négociant, et de Thérèse Fortier.

Elle décéda à Québec le 16 novembre 1792, à l'âge de 41 ans.

De ce mariage étaient nés sept enfants :

I.—Michel Berthelot

Né à Québec le 28 mai 1774.

Il fut admis à la profession de notaire le 11 septembre 1797.

Le 3 mars 1809, l'honorable Gabriel-Elzéar Taschereau, grand voyer du district de Québec, donnait la commission suivante à M. Berthelot :

“Vu que par un acte passé par le parlement provincial dans la trente-sixième année du règne de Sa Majesté, intitulé, “acte pour faire réparer et changer les chemins et ponts “dans cette Province et pour d'autres effets”, il est statué que les divers grands voyers de cette Province, sont autorisés d'appointer chacun en son district respectif, un député grand voyer; en conséquence et avec l'agrément de Son Excellence sir James Henry Craig capitaine général et gouverneur en chef pour la province du Bas-Canada &c &c &c. Je soussigné Gabriel-Elzéar Taschereau écuyer grand voyer pour le district de Québec, dans la dite Province, ai appointé et appointe par ces présentes Michel Berthelot écuyer de la ville de Québec, pour mon député grand voyer pour le dit district de Québec, pour tenir l'office de député grand voyer avec tous les droits, pouvoirs et autorités mentionnés et donnés par l'acte susdit, et en se conformant en tout aux réglemens et remplissant les devoirs imposés par icelui acte; ratifie et confirme par ces présentes tous et chaque acte ou choses qui seront faits et exécutés conformément à la loi, par le dit Michel Berthelot, en vertu des présentes et leur donne la même force et autorité que s'ils avaient été faits par moi-même.”

Le notaire Berthelot décéda à Québec le 21 janvier 1840, et fut inhumé dans le cimetière des Pauvres de l'Hôtel-Dieu.

Il avait épousé, à Québec le 26 mai 1817, Madeleine Seguin, fille de Joseph Seguin et de Madeleine Monier.

Elle décéda à Québec le 20 juillet 1821, et fut inhumée au cimetière des Pauvres de l'Hôtel-Dieu.

Il n'y eut pas d'enfant de ce mariage.

II.—*Pierre Berthelot d'Artigny*

Né à Québec le 28 juillet 1775.

Décédé en bas âge.

III.—*Amable Berthelot*

Né à Québec le 10 février 1777.

Comme son père, il embrassa la carrière d'avocat et fut admis au barreau le 17 janvier 1799.

Il s'établit d'abord aux Trois-Rivières où son amour du travail, sa science du droit et la scrupuleuse attention qu'il apportait à toutes les affaires qu'on lui confiait lui attirèrent une clientèle considérable. M. Berthelot, ami des livres et des études historiques, s'en vint ensuite résider dans sa ville natale afin de se rapprocher des bibliothèques et des dépôts d'archives.

M. Berthelot fut député à la Chambre d'Assemblée pour le comté des Trois-Rivières de 1824 à 1827, pour la haute-ville de Québec de 1824 à 1836, puis pour le comté de Kamouraska de 1841 à 1847.

M. Berthelot vécut à Paris de 1820 à 1824 puis de 1831 à 1834. Bibliophile averti, il en profita pour acheter de nombreux ouvrages sur l'histoire de l'Amérique et du Canada en particulier, qui lui formèrent une bibliothèque canadienne très précieuse.

M. Berthelot décéda à Québec le 24 novembre 1847.

Un de ses amis lui consacrait la notice suivante dans la *Minerve* du 30 décembre 1847 :

“Patient et studieux, M. Berthelot était un des hommes les plus savants de ce pays. Il s'adonna à plusieurs sciences. Le droit, l'économie politique, l'histoire, la botanique, la grammaire ont occupé successivement ses loisirs, la dernière surtout absorbait presque exclusivement tout son temps dans

les dernières années de sa vie. Il a consigné le fruit de ses recherches et de ses réflexions sur cette branche dans plusieurs dissertations qui ont vu le jour, et dans deux ouvrages moins remarquables par leur volume que par l'ingénuité et la profondeur de l'auteur, et publiés sous le nom de : *Essai de grammaire française* (imprimé à Québec en 1840), et *Essai d'analyses grammaticales* (imprimé en 1843). S'appuyant sur les principes du célèbre abbé Girard, le premier des grammairiens modernes, et l'auteur si délié et si fin des synonymes français, M. Berthelot a introduit dans ses deux ouvrages, comme partie essentielle et fondamentale, l'analyse logique de la phrase, à laquelle il a donné une nomenclature qui explique la nature constructive de chaque mot en la désignant, à peu près comme les chimistes ont fait pour nommer les substances et leurs combinaisons. Il a simplifié ainsi considérablement l'étude de la grammaire à laquelle il se proposait de rattacher la logique et la rhétorique, séparées d'elle depuis quelques siècles, dans un travail qu'il a laissé inachevé. La méthode de M. Berthelot a eu ses détracteurs et ses incrédules comme toutes les nouveautés, mais elle a fait aussi de nombreux adeptes, à la tête desquels l'on peut placer le surintendant de l'éducation du Bas-Canada. Elle a été adoptée par le collège Sainte-Anne, et elle est suivie dans plusieurs des meilleures écoles élémentaires.

"M. Berthelot a publié aussi quelques opuscules historiques dans les journaux du temps ou sous forme de brochures. Celui qui a attiré l'attention davantage, est le mémoire dans lequel il prétend, sur un canon de bronze trouvé accidentellement dans le Saint-Laurent, au-dessus de Québec, que le fameux navigateur Verazzani a découvert ce fleuve avant Jacques Cartier. Mais cette assertion, fondée sur une simple hypothèse, n'a pas été admise, et ne peut l'être sans preuve plus forte contre les droits du navigateur français, qui a toujours joui sans contestation jusqu'à nos jours de l'honneur d'avoir le premier découvert le Canada.

Plus homme de cabinet qu'homme d'activité et de mouvement, M. Berthelot s'est distingué dans le parlement moins par l'initiative qu'il a prise dans les affaires, que par sa mo-

dération, sa fermeté et sa loyauté à la couronne. Fier et indépendant par caractère, il a toujours marché avec le parti libéral, et ne s'est jamais séparé de la cause de ses compatriotes, qu'il a constamment soutenu dans la bonne comme dans la mauvaise fortune. En 1837, il eut le courage de se prononcer contre l'agitation naissante dans l'assemblée publique qui eut lieu à l'école des Glacis, alors que le peuple murmurait tout haut, dans son désappointement, contre la politique astucieuse de la métropole, et il se rendit auprès des chefs canadiens pour leur communiquer ses craintes sur l'avenir d'après la tournure que prenait les choses, ne cessant pas en même temps cependant, et en toute occasion, de parler en faveur des droits de ses compatriotes, bien contraire en cela à certaines gens qui criaient dans ces jours de trouble comme des démagogues forcenés sur les places publiques, et qui sont devenus, aujourd'hui que l'Angleterre fait peser son joug plus fort sur leurs compatriotes, les serviles adulateurs de ses ministres les plus méprisés et les plus méprisables. Doué de plus d'esprit analytique que d'imagination, et timide par nature, prononcer un discours, c'était pour lui, comme il le disait, un travail pénible; mais sa diction était toujours correcte et pure, quoiqu'il vécut dans un temps où l'on ne se piquait pas, comme à présent, de perfection sur ce point, et ses raisonnements étaient enrichis de recherches qui annonçaient une vaste lecture. Quoique sévère et chaste dans son style, il était, chose singulière, sujet à tomber dans l'exagération dans les intonations de sa voix et dans son geste, ce qui détruisait quelquefois l'effet de ses paroles chez le commun de ses auditeurs.

“Dans la vie privée, M. Berthelot avait comme l'a dit un journaliste d'esprit, cette urbanité et cette politesse faciles et délicates de l'ancienne société française dont le type s'efface tous les jours au contact des manières raides et empesées des uns, ou des allures brusques et grossières des autres. Ami sûr et sincère dans le commerce de la vie, il fut toujours étranger à tout esprit d'intrigue, et mit le plus grand soin à se tenir à l'écart de ces coterie dont l'égoïsme forme le principal mobile et que le peuple, dans sa mauvaise humeur, flétrit d'un nom ironique, car ces coterie finissent toujours par pénétrer dans le champ de la politique pour exploiter, à

l'avantage de leurs inimitiés, la bonne foi du peuple et les faveurs du gouvernement auxquelles elles aspirent en secret. Tel fut l'homme dont nous venons de retracer brièvement la vie, et que nous avons tâché de représenter tel que nous l'avons connu. Sa perte sera longtemps regrettée par les amis des lettres et de l'éducation, choses dont ils savent que le pays a besoin pour tenir sa place à côté des états éclairés qui nous avoisinent."

Amable Berthelot avait eu deux enfants :

1o—Adèle Berthelot née à Québec en 1813 et mariée, au même endroit, le 9 juillet 1831, à Louis-Hippolyte Lafontaine, plus tard sir Louis-Hippolyte Lafontaine. Lady Lafontaine décéda à Montréal le 27 mai 1859, à l'âge de 46 ans. Il n'y avait pas eu d'enfant de ce mariage.

2o—Amable Berthelot né à Québec en 1815. Il fut médecin et exerça sa profession à Saint-Eustache. Le docteur Berthelot décéda à Québec le 30 janvier 1852.

En 1838, le docteur Berthelot avait eu l'honneur d'être emprisonné. On verra par le document suivant qu'en ces temps troublés on mettait les *Patriotes* en prison pour peu de choses.

"District de Montréal.

"Examen volontaire d'Amable Berthelot, docteur en médecine, de St-Eustache, âgé de vingt-quatre ans, garçon, déclare qu'il fut pris prisonnier le 29 de nov^r dernier par des volontaires de St-Eustache, sous le commandement de Eustache McKay qui étoit le sergent de la garde, alors. Je me promenais, vers neuf heures du soir, avec M. Urbain Desrochers, lorsque la sentinelle nous a crié: "who goes there?" Moi j'ai répondu "french". Alors elle nous a dit de l'approcher et de lui donner la contresigne. Nous nous sommes approchés en lui disant que nous ne connaissions pas la contresigne et par conséquent nous ne pouvions pas la lui donner. Alors le sergent de garde, Eustache McKay, vint à nous et nous dit que nous ne pouvions pas passer et que nous faisons cela exprès pour les insulter, pour les étriver. Alors je lui demandai pourquoi il ne voulait pas nous laisser passer et, sur cela, il dit que c'étoient des ordres et qu'il fallait que nous nous en retournions. Dans le même temps, un des vo-

lontaires que je crois être le capitaine Julien étant sur le peron de la garde dit à MacKay de nous mettre à la garde, en disant que nous étions des sacrés rebelles; sur cela nous sommes retournés en riant aussitôt, ils crièrent de faire sortir la garde "Guard turn out" et nous prirent. C'est là le prétexte de notre arrestation, car je n'ai rien fait auparavant ni depuis qui devait me faire amener en prison (Signé) A. Berthelot, médecin."

Amable Berthelot avait épousé à Saint-Eustache, le 27 octobre 1840, Joséphine-Zoé Desrochers, fille de Urbain Desrochers et de Marie-Joseph Bastien qui lui donna trois enfants:

A. Adèle Berthelot d'Artigny, mariée, à Québec, le 10 octobre 1860, à Louis de Gonzague Houle, avocat, fils de Isidore Houle et de Madeleine Bourque. M. Houle exerça sa profession à Arthabaska et décéda à Saint-Patrice de Tingwick le 11 mars 1893. Madame Houle décéda plusieurs années après son mari.

B. Joséphine Berthelot d'Artigny, mariée à Québec, le 25 mai 1868, à Narcisse-Henri-Édouard Faucher de Saint-Maurice, ancien capitaine d'infanterie de Sa Majesté Maximilien, premier empereur du Mexique, chevalier de l'Ordre impérial militaire de la Guadeloupe, greffier des comités du Conseil législatif de Québec, fils de Narcisse-Constantin Faucher, avocat, grand connétable de Québec, et de Catherine-Henriette Mercier. Madame Faucher de Saint-Maurice décéda à Québec le 3 juillet 1896.

C. Amable Berthelot, décédé à Québec le 17 juillet 1854, à l'âge de quatre ans et six mois.

IV.—Bonaventure Berthelot

Né à le 1778.

Décédé à Saint-Augustin de Portneuf le 17 août 1778.

V.—Marie-Angélique Berthelot

Née à Québec le 23 avril 1780.

VI.—Geneviève Berthelot

Née à Québec le 30 novembre 1782.

Mariée, au même endroit, le 16 mai 1802, à Joseph Badeau, notaire, veuf de Marie-Marguerite Dumont.

Madame Badeau décéda aux Trois-Rivières le 17 avril 1860.

VII.—Marie-Louise Berthelot

Née à Québec le 8 octobre 1788.

Décédée au même endroit le 13 octobre 1788.

IX

MARIE-LOUISE BERTHELOT

Née à Québec le 14 août 1739.

Décédée à Québec le 7 août 1814, et inhumée dans l'église cathédrale, allée de la nef, côté de l'Évangile, sous la chaire.

X

ADRIEN-RÉGIS BERTHELOT

L'auteur de la branche de Sainte-Geneviève.

XI

LOUIS-BALTHAZAR BERTHELOT

Né à Québec le 7 octobre 1742.

Il alla s'établir à l'île Sainte-Lucie.

L'acte de notoriété suivant reçu devant les notaires Deschenaux et Planté, à Québec, le 28 février 1791, nous apprend de quelle manière M. Berthelot perdit la vie :

“Aujourd'hui, le vingt-huitième jour de février de l'année mil sept cent quatre-vingt-onze, est comparu en personne devant les notaires publics en la province de Québec rési-

dants à Québec soussignés sieur François Girard, navigateur, natif de cette ville et paroisse de Québec où il réside actuellement, lequel a déclaré, attesté et affirmé ès mains des dits notaires soussignés à tous qu'il appartiendra avoir parfaitement connu Louis-Balthazard Berthelot qui était marié aux Cailles Saint-Louis et était établi sur l'île de Sainte-Lucie, lequel était fils du sieur Charles Berthelot, vivant négociant à Québec, qu'il a connu l'épouse du dit sieur Louis-Balthazard Berthelot qui avec lui était venu s'établir à Sainte-Lucie où le comparant les a connus tous deux. Que la dite épouse du dit sieur Louis-Balthazard Berthelot est décédée à Sainte-Lucie sans laisser aucun enfant, qu'il a vu le dit sieur Louis-Balthazard Berthelot depuis le décès de la dite dame son épouse et qu'il n'a point convolé en secondes noces; qu'en l'année mil sept cent soixante dix-huit vers le mois de février étant en la dite île Sainte-Lucie et avec le dit sieur Louis-Balthazard Berthelot avec le sieur Papin Baronet s'embarquer dans un bateau corsaire, lequel bateau étant en mer entre les îles la Grosse Ilette et la Martinique ou souffrière sauta en l'air sous les yeux du dit comparant et que tout l'équipage périt dans cet accident sans que personne de l'endroit où était le déposant put leur porter secours et que le dit sieur Louis-Balthazard Berthelot est péri dans cet accident de laquelle déclaration M. Michel-Amable Berthelot d'Artigny, avocat, demeurant en cette ville de Québec, frère du dit feu sieur Louis-Balthazard Berthelot a requis acte à lui octroyé pour lui servir et à tous autres qu'il appartiendra et valoir ce que de raison. Et ajouté le dit comparant qu'il a pleine connaissance que dès le lendemain de cet accident le procureur du Roi de l'endroit s'empara des biens du dit feu sieur Louis-Balthazard Berthelot; qu'il y a environ quinze mois qu'il a été à Sainte-Lucie en dernier lieu et qu'il a vu une négresse nommée Suzanne qui appartient à la succession du dit feu sieur Berthelot laquelle pria le comparant d'informer les parents de son maître de la mort de son dit maître".

*

*

*

CHARLES BERTHELOT

Né à Québec le 8 novembre 1731.

Il se mit dans le commerce puis la maladie le força à l'inactivité. Il se retira alors chez son fils, curé de Saint-Henri de Mascouche, où il décéda le 29 mars 1803.

M. Berthelot avait épousé, à Québec, le 18 octobre 1763, Geneviève Channazars, fille de feu Pierre-Simon Channazars et de défunte Marie-Jeanne Resche.

Après la mort de son mari, madame Berthelot suivit son fils, l'abbé Charles Berthelot, dans les différentes cures que son évêque lui confia, à Saint-Luc et à Saint-Pierre de l'île d'Orléans. Elle décéda dans cette dernière paroisse le dernier jour de novembre 1813 et fut inhumé dans le cimetière paroissial le lendemain.

Nous avons sous les yeux une lettre que cette excellente femme écrivait, le 15 décembre 1812, à ses filles religieuses au monastère des Ursulines de Québec. M. l'abbé Berthelot était alors curé à Saint-Luc, non loin de la frontière américaine, et le Canada était en guerre avec les Etats-Unis. Cette épître exhale des sentiments si beaux, si chrétiens qu'elle vaut la peine d'être reproduite :

“Mes chères filles, écrivait-elle, il y a longtemps, ce me semble, que je n'ai point reçu de vos nouvelles, ni du reste de ma famille à Québec : on dirait que vous êtes tous morts. Comment allez-vous ? comment vont Gonzague et sa femme ? Lisette et Planté avec leurs enfants ? mon frère et ma soeur ? Je n'entend plus parler d'eux. Ah ! si je pouvais écrire, que je fusse à votre âge, quand même je serais religieuse, il me semble que j'échapperais plus souvent un instant pour écrire à ma mère ! Mais vous êtes bien les soeurs de votre frère ; il n'aime pas à écrire, et je crois que vous lui ressemblez un peu en cela. Pourtant j'aime à penser que je me trompe, et que vos lettres ne parviennent pas aisément à leur adresse. Si vous m'écrivez bientôt (et le plus tôt, ce sera le meilleur), acheminez-les exactement ; vous pourriez les remettre au soin de M. Sauvage, prêtre du séminaire de Montréal.

“Je vous dirai naturellement que par temps je m'ennuie. Je ne puis plus, et on ne veut pas me laisser faire tout

ce que je faisais il y a quelques années. Mes oreilles s'endurcissent, ma vue s'affaiblit; je ne puis plus lire le soir. Je tricotte encore un peu, mais ça me fatigue dans le dos. Ah ! mes pauvres enfants, que la vieillesse est une chose triste ! Point, ou très mince société ici, toujours vis-à-vis les uns des autres, sans avoir rien de nouveau à se dire; il y a quelquefois de l'ennui à essayer: mais il faut se consoler avec le bon Dieu. Priez-le pour moi, afin qu'il m'accorde la grâce de me soumettre à sa sainte volonté en toutes choses: dans l'affliction comme dans la consolation, dans l'infirmité comme dans la santé, enfin dans le temps comme dans l'Éternité. Le curé espérait sortir d'ici cet automne. Il dit qu'il s'y déplaît beaucoup. Il peut avoir quelque raison. Du reste, il se porte mieux qu'il n'a fait depuis bien du temps: il faut en remercier le bon Dieu.

“Parlons actuellement des Bastonnais. Vous en avez eu, j'en suis sûre, plus de peur pour nous que pour vous, que nous-mêmes. Voilà ce que c'est que d'être éloigné du théâtre: les objets grossissent de loin, et de près, on voit au juste ce qu'ils sont. Eh bien ! on s'est familiarisé à entendre parler de guerre, à voir aller et venir à tous moments des soldats, des miliciens, des gens de corvée, à apprendre même quelques alertes, qui ont donné, il faut l'avouer, quelques petits frissons pour un instant, mais qui, enfin, Dieu merci, se sont évanouies en fumée. Dieu veuille que nous soyons quittes à aussi bon marché pour l'année prochaine ! Nous avons tout mis entre ses mains. S'il faut que nous ayons la guerre l'année prochaine, je ne sais ce que nous deviendrons, car il n'y a rien dans ces contrées-ci, et le curé ne se flatte pas d'avoir cent minots de blé, cette année; — et pour tout cela, il ne se démonte pas et prend sa tasse de café tous les jours: il sera assez tôt de s'en passer quand il n'y en aura plus.

“Je me rappelle que Julie doit avoir fait sa première communion vers le 15 août dernier; il me semble qu'elle me l'a écrit elle-même. J'ai prié le bon Dieu pour elle ce jour-là, et le prie tous les jours qu'elle en conserve la grâce et s'en rende digne de plus en plus. Lorsque vous verrez Lisette, dites-lui que je suis très contente de ce que presque tous ses enfants ont eu ce bonheur, car supposé que Charles

Fa faite aussi. Cela doit faire six communians dans sa famille. Qu'elle prenne bien garde de négliger ou de s'éloigner de la communion. C'est souvent la seule ressource et la seule consolation dans la vie, dans le ménage. Dites-lui bien que c'est moi qui dis cela.

"Faites mes amitiés au cher Gonzague et à la chère Li-lique. Elle a perdu son dernier enfant; le bon Dieu sait bien ce qu'il fait. Ils sont heureux dans le ciel. N'oubliez point mon frère et ma soeur, mon gendre, mes petits-enfants. Je porte tous ces gens-là dans mon coeur; il serait trop long d'écrire tout ce que je sens pour eux. Je les embrasse de tout mon coeur.

"Pour vous, mes chères filles, qui avez choisi la meilleure part, estimez infiniment votre état. Jouissez de la paix, de la solitude. Pensez à moi dans vos prières, comme je ne vous oublie pas dans les miennes. Recommandez-moi à toutes vos soeurs, que je salue très respectueusement, et me croyez, mes chères filles, votre tendre et affectionnée mère" (1).

Enfants:

I

GENEVIÈVE-THÉRÈSE BERTHLOT

Née à Québec le 7 février 1765.

Elle fit profession au monastère des Ursulines de Québec, le 3 septembre 1793, sous le nom de Mère Saint-François d'Assise.

Décédée à Québec le 2 décembre 1830 (2).

II

GENEVIÈVE-JULIE BERTHELOT

Né à Québec le 21 janvier 1766.

Elle fit profession au monastère des Ursulines de Québec sous le nom de Mère Saint-Joseph (2 février 1792).

Décédée à Québec le 5 janvier 1842 (2).

(1) *Les Ursulines de Québec*, tome III, p. 333.

(2) *Les Ursulines de Québec*, tome III, p. 332.

III

MARIE-ELIZABETH BERTHELOT

Née à Québec le 18 novembre 1766.

Décédée à l'Ancienne-Lorette le 1er septembre 1767.

IV

MARIE-LOUISE BERTHELOT

Née à Québec le 18 novembre 1766.

Mariée, au même endroit, le 20 mai 1794, à Joseph-Bernard Planté, notaire, fils de Dominique-Bernard Planté, chirurgien et notaire, de la Pointe-aux-Trembles, et de Marie-Thérèse Faucher.

M. Planté fut député de Hampshire et de Kent, inspecteur du Domaine du Roi et greffier du Papier Terrier. Il fut aussi un des fondateurs du *Canadien* avec MM. Bédard et Taschereau.

Le notaire Planté décéda presque subitement à Québec le 13 février 1826, et sa veuve le suivit dans la tombe moins de quatre mois plus tard, le 10 juin 1826.

Aucun de leurs fils ne perpétua le nom de Planté.

V

CATHERINE BERTHELOT

Né à Québec le 31 avril 1768.

Décédée à l'Ancienne-Lorette le 21 février 1769.

VI

CHARLES BERTHELOT

Né à Québec le 2 avril 1770.

Ordonné prêtre à Québec le 25 mai 1793, il devint peu après vicaire à la cathédrale de Québec dont le curé était alors M. Joseph-Octave Plessis, le futur évêque de Québec.

En 1796, M. Berthelot était nommé curé de Saint-Henri de Mascouche.

En 1807, M. Berthelot remplaçait M. François Plessis-Belair comme curé de Saint-Luc, comté de Saint-Jean. Le

territoire de cette paroisse n'était pas très grand mais le curé avait à desservir Mille-Roches, aujourd'hui Saint-Athanase, et les fidèles échelonnés sur les deux rives du Richelieu jusqu'à la frontière américaine. Il allait aux malades au Péningouin, à l'île aux Noix, à la rivière Lacolle et même à Chasy, état de New-York (1).

C'est pendant que M. Berthelot était curé de Saint-Luc que le fameux Contant et son fils furent arrêtés dans cette paroisse pour le vol sacrilège des vases sacrés de l'église Saint-Olivier (aujourd'hui Saint-Mathias).

En 1813, M. Berthelot devenait curé de la petite paroisse de Saint-Pierre, île d'Orléans. Il devait y rester douze ans.

Souffrant de l'asthme, M. Berthelot était souvent empêché de prêcher et même de chanter la messe et les vêpres. C'est ce qui engagea son évêque à lui donner, en 1825, le chapelinat du monastère des Ursulines des Trois-Rivières. La Révérende Mère Saint-Olivier, supérieure de cette communauté, écrivait à Mgr Plessis, le 6 novembre 1825: "Si j'ai différé jusqu'à ce jour à vous remercier du bon et charitable chapelain que vous nous avez donné pour nous conduire au ciel, non-seulement par les paroles mais bien plus par les exemples qu'il nous donne, c'est que je voulais auparavant le voir à l'oeuvre. Ce monsieur a gagné la confiance de toute la communauté par sa charité et sa ferveur; il ne se passe aucun jour qu'il ne fasse trois ou quatre fois visite au Saint-Sacrement. Il nous représente en beaucoup de choses le feu P. de Calonne. Ce digne prêtre paraît bien content, il ne s'ennuie pas, sa santé est meilleure qu'elle ne l'était lorsqu'il est arrivé. Nous tâcherons de le conserver longtemps pour notre bonheur" (2).

La santé déclinante de M. Berthelot ne lui permit pas de rester plus de quatre ans au monastère des Ursulines de Trois-Rivières. En 1829, il prit le parti de se retirer auprès de Mgr Lartigue, à l'évêché de Montréal. C'est là qu'il

(1) L'abbé S.-A. Moreau, *Histoire de Saint-Luc*, p. 43.

(2) *Les Ursulines des Trois-Rivières*, tome second, p. 428. On trouve dans cet ouvrage plusieurs lettres de l'abbé Berthelot à ses soeurs, religieuses ursulines à Québec.

mourut le 13 avril 1830, dans la soixante-unième année de son âge et la trente-septième de son ordination. Il fut inhumé dans les caveaux de l'église de Saint-Luc, paroisse dont il avait été curé pendant sept ans.

M. l'abbé Berthelot, par son testament, avait légué tous ses biens à Mgr Lartigue. Il est considéré comme un des bienfaiteurs insignes de l'évêché de Montréal.

VII

ANGÉLIQUE BERTHELOT

Née à Québec le 3 août 1771.

Décédée à l'Ancienne-Lorette le 18 octobre 1771.

VIII

CLAIRE BERTHELOT

Née à Québec le 21 juin 1773.

Décédée en bas âge.

IX

ANTOINE-AMABLE BERTHELOT

Né à Québec le 17 avril 1775.

Décédé à Beauport le 18 août 1775.

X

JOSEPH-AMABLE BERTHELOT

Le continuateur de la lignée.

XI

LOUIS DE GONZAGUE BERTHELOT

Né à Québec le 12 juillet 1777.

Il eut, à l'âge de vingt ans, une aventure dont il conserva le souvenir toute sa vie. Nous en trouvons le récit dans la *Gazette de Québec* du 29 juin 1797 :

“Dimanche dernier, le 25 de ce présent mois, Jacques

Perreault, fils unique de Jacques Perreault, Ecuier, seigneur de la Rivière-Ouelle, Pierre Voyer, fils de Charles Voyer, Ecuier, notaire, de cette ville, Joseph Derome, fils de M. Charles Derome, marchand, de cette ville, Etienne Têtu, fils de M. Félix Têtu, de la paroisse de St-Thomas, et Gonzague Berthelot, fils de M. Charles Berthelot, ci-devant négociant de cette ville, ayant fait une partie pour aller se promener au Sault de la Chaudière, prirent à cet effet un petit canot d'écorce appartenant au jeune Derome, dans lequel ils se rendirent et montèrent le rapide à la faveur de la marée, qui alors était haute. Vers les cinq heures de l'après-midi, voulant revenir, ils firent une tentative pour franchir les brisants qui étaient extrêmement forts, à cause de la marée, qui se trouvait à demi-basse; mais au moment où ils allaient échapper le danger, un d'eux, se mit à crier qu'ils allaient périr, ce qui effraya tellement les autres que, perdant courage, ils cessèrent de nager; et le courant s'étant emparé du canot, qui n'avait plus d'essor, la violence des bouillons le fit tourner. Le jeune Perreault fut le premier qui tomba à l'eau, Voyer et Têtu le suivirent, Berthelot et Derome furent les derniers renversés, parce qu'ils tenaient le derrière du canot: de ces cinq, quatre ont été engloutis dans le torrent, le jeune Berthelot seul revint sur l'eau, et heureusement se saisit de la pince du canot, à laquelle il se tint ferme jusqu'à ce que le courant l'eût fait dériver à terre. Il se rendit aussitôt à la maison du passager pour lui demander secours, lui exposant le malheur qui venait d'arriver, mais celui-ci lui refusa la moindre assistance; il ne voulut pas même le traverser de l'autre côté du fleuve, à quelque prix que ce fut, lui donnant pour raison qu'il n'osait laisser les enfants seuls; de sorte que ce jeune homme, dans la triste situation où il se trouvait, oubliant le danger auquel il allait s'exposer et frappé seulement de ce qui venait d'arriver, s'embarqua dans son frêle canot, qu'il avait lesté de pierres, et traversa le fleuve vis-à-vis le Cap Rouge, où il prit une voiture, et arriva en ville vers les neuf heures du soir.

“Nous ne pouvons que déplorer cette malheureuse catastrophe qui enlève à la société quatre jeunes gens que l'on pouvait compter parmi l'élite de notre jeunesse; et, en même

temps, nous espérons que cette triste aventure servira de leçon aux parents qui peut-être par leur peu de fermeté, souffrent leurs enfants tous les jours devenir la proie d'un danger qu'un manque d'expérience les empêche de prévoir. Toute la consolation qui reste à leurs chers parents, est le regret de toute la ville que ces infortunés emportent avec eux.

“Malgré les efforts réitérés qui ont été faits, le jeune Perrault est le seul qui a été trouvé.”

M. Louis de Gonzague Berthelot décéda aux Trois-Rivières le 5 août 1854.

Il avait épousé, à Québec, le 19 septembre 1805, Marie-Angélique Cureux Saint-Germain, fille de Antoine Cureux Saint-Germain, capitaine de vaisseau, et de défunte Marie-Louise Gouin.

Enfants :

I.—Louis-Antoine Berthelot

Né à Québec le 6 décembre 1806.

Décédé au même endroit le 8 décembre 1806.

II.—André-Célestin Berthelot

Né à Québec le 18 mai 1811.

Décédé au même endroit le 19 juin 1811.

III.—Marie-Amaranthe Berthelot

Née à Québec le 14 novembre 1812.

Mariée à Québec, le 3 novembre 1836, à George-Stanislas Badeau, médecin, des Trois-Rivières, fils de feu Joseph Badeau, notaire, et de Geneviève Berthelot.

IV.—Angélique-Adelaïde Berthelot

Née à Québec le 7 février 1814.

Décédée au même endroit le 6 septembre 1814.

V.—*Louis-Flavien Berthelot*

Né à Québec le 22 février 1815.

Il fut pendant un quart de siècle employé au département des terres de la Couronne, à Québec.

Décédé à Hull le 17 décembre 1893, et inhumé à Québec le 20 décembre 1893.

M. Berthelot avait épousé à Québec, le 23 octobre 1839, Jane Mason, fille de William Mason et d'Emélie Turgeon. Elle était la nièce de Mgr Pierre-Flavien Turgeon, archevêque de Québec.

Madame Berthelot décéda à Québec le 16 février 1879.

De leur mariage étaient nés dix enfants :

1o—Jeanne Berthelot née à Sainte-Anne-de-la-Pérade le 4 novembre 1840. Décédée aux Trois-Rivières le 6 avril 1843.

2o—Louis-Hector Berthelot né aux Trois-Rivières le 4 mars 1842. Avocat et journaliste. Décédé à Montréal le 15 septembre 1895. Non marié (1).

3o—Marie-Emélie-Hermine Berthelot née à Montréal le 12 février 1844. Mariée à Montréal le 4 octobre 1869, à Charles-H. Lionais, ingénieur civil.

4o—Adèle-Corinne Berthelot née à Montréal le 6 avril 1846. Soeur de la Congrégation Notre-Dame-de-Montréal sous le nom de Soeur Saint-Ernest.

5o—Aurélie-Céline Berthelot née à Montréal le 12 avril 1848. Décédée au même endroit le 3 mai 1848.

6o—Joseph-Ernest Berthelot né à Montréal le 19 mars 1849. Décédé à Québec le 28 février 1868.

7o—Adolphe-Joseph Berthelot né à Toronto le 1er mai 1850. Décédé à Montréal le 17 octobre 1857.

(1) C'est le célèbre humoriste Hector Berthelot. Nous n'en dirons rien ici, préférant renvoyer le lecteur au livre très documenté que lui a consacré sa nièce, Mme Henriette Lionais-Tassé, *La vie humoristique d'Hector Berthelot*, publié aux éditions Levesque en 1934.

80—Gustave-Oscar-Marie Berthelot né à Québec le 22 février 1852. Décédé à Montréal le 3 juin 1852.

90—Marie-Albina Berthelot née à Montréal le 29 février 1854. Mariée, le 21 avril 1879, à François-Xavier Le-febvre. Ce dernier décéda à Québec le 5 novembre 1880. Sa veuve se remaria, le 25 octobre 1887, à Jean-Baptiste Le Moyne de Martigny.

100—Louis-Elzéar Berthelot né à Montréal le 1er décembre 1856. Marié à Boston, état de Massachusetts, le 12 janvier 1883, à Emélie Saint-Amand, fille de Jean-Baptiste Saint-Amand et de Ida Schwiger. De ce mariage sont nés: A.—Marie-Joseph-Mason Berthelot né à Boston le 2 octobre 1883. B.—Joseph-Victor Berthelot né à Montréal le 12 janvier 1885. C.—Louis-Napoléon Berthelot né à Harvey-Hill-Mines, (Leeds), comté de Mégantic, le 23 septembre 1887.

VI.—Julie-Geneviève Berthelot

Née à Québec le 5 mars 1816.

Décédée non mariée aux Trois-Rivières le 3 décembre 1873.

VII.—Mathilde-Eléonore Berthelot

Née à Québec le 5 mars 1816.

Décédée au même endroit le 5 août 1816.

VIII.—Joseph-Xavier Berthelot

Né à Québec le 20 février 1817.

Décédé au même endroit le 5 juillet 1818.

IX.—Rose-Emélie Berthelot

Née à Québec le 11 octobre 1818.

Décédée au même endroit le 29 octobre 1818.

X.—Joseph-Augustus Berthelot

Né à Québec le 23 février 1822.

Décédé au même endroit le 19 août 1822.

XII

MARIE-DUMONT-CARMEL BERTHELOT

Née à Québec le 16 juillet 1779.

Décédée en bas âge.

XIII

AUGUSTIN-RÉMI BERTHELOT

Né à Québec le 1er octobre 1781.

Décédé à Saint-Augustin de Portneuf le 13 mars 1784.

*

* *

JOSEPH-AMABLE BERTHELOT

Né à Québec le 23 avril 1776.

Il fut admis à la profession de notaire le 5 janvier 1811.

Le notaire Berthelot exerça d'abord sa profession à Saint-Eustache puis à Saint-Benoit.

Joseph-Amable Berthelot décéda à Saint-Benoit le 29 août 1860.

Il avait épousé, à Repentigny, le 18 juillet 1814, Marie-Michelle Hervieux, fille de Paul Hervieux et de Anne-Charlotte Trottier Desauniers.

Madame Berthelot décéda à Saint-Benoit le 22 janvier 1879.

De leur mariage étaient nés huit enfants :

I

JOSEPH-AMABLE BERTHELOT

Né à Saint-Eustache le 8 mai 1815.

Le continuateur de la lignée.

II

MARIE-ÉMÉLIE BERTHELOT

Née à Saint-Eustache le 1er août 1816.

Mariée, au même endroit, le 30 avril 1851, à Jean-Joseph Girouard, notaire, veuf de Marie-Louise Félix.

M. Girouard est une des figures les plus sympathiques de notre histoire. Député des Deux-Montagnes de 1830 à 1837, il ne prit pas souvent la parole en chambre mais il était reconnu comme un homme d'un rare jugement et un conseiller désintéressé. Arrêté en 1837, il fut remis en liberté sans subir de procès. Il refusa d'entrer dans le ministère Baldwin-Lafontaine en 1842, déclarant qu'il n'avait pas de goût pour remplir les hautes fonctions de ministre.

M. Girouard décéda à Saint-Benoit le 18 septembre 1855.

Madame Girouard survécut plus de quarante ans à son mari. Elle décéda à l'Hospice Gamelin, à Montréal, le 15 décembre 1896.

III

MARIE-ANGÉLIQUE BERTHELOT

Née à Saint-Eustache le 9 décembre 1818.

Décédée non mariée à Montréal le 7 avril 1902.

IV

MARIE-ANNE BERTHELOT

Née à Saint-Eustache le 11 janvier 1821.

Décédée non mariée à Montréal le 12 juin 1894.

V

CHARLES-PAUL BERTHELOT

Né à Saint-Eustache le 27 janvier 1823.

Décédé au même endroit le 5 février 1823.

VI

CHARLES-ALEXIS BERTHELOT

Né à Saint-Eustache le 13 mars 1824.

Décédé au même endroit le 14 décembre 1842.

VII

LOUIS DE GONZAGUE BERTHELOT

Né à Saint-Eustache le 4 août 1826.

Décédé au même endroit le 11 juin 1828.

VIII

THOMAS-LOUIS DE GONZAGUE BERTHELOT

Né à Saint-Eustache le 16 mars 1829.

Décédé au même endroit le 15 mars 1831.

*

* * *

L'HONORABLE JOSEPH-AMABLE BERTHELOT

Joseph-Amable Berthelot, né à Saint-Eustache, le 8 mai 1815, du mariage de Joseph-Amable Berthelot, notaire, et de Marie-Michelle Hervieux, termina ses études classiques en 1832, l'année du grand choléra, et commença ses études de droit à l'automne de la même année. Il passa brevet avec sir L.-H. Lafontaine qui avait épousé sa cousine, Adèle Berthelot d'Artigny.

Admis au barreau le 12 novembre 1836, il entra en société avec son patron. Peu après, commençaient les troubles qui conduisirent aux rébellions de 1837 et 1838. M. Berthelot était *patriote* mais ne fut jamais partisan de la révolte armée. Ce qui n'empêcha pas qu'en novembre 1838, il fut jeté en prison en même temps que d'autres *patriotes*, la plupart aussi inoffensifs que lui. Après quelques jours de détention, il demanda par lettre au secrétaire de sir John Colborne de bien vouloir lui donner la cause de son arrestation. Il ne reçut aucune réponse mais, une semaine plus tard, on le remit en liberté.

A la nomination de sir L.-H. Lafontaine, son associé, à la judicature, en 1853, M. Berthelot forma une nouvelle société avec son ami, sir G.-E. Cartier.

En février 1859, M. Berthelot était nommé temporairement assistant juge de la Cour Supérieure, pour remplacer le juge D. D. Day, qui venait d'être choisi comme codifica-

teur des lois. L'année suivante, le juge Day descendit du banc et M. Berthelot, par commission du 30 novembre 1860, le remplaçait au banc de la Cour Supérieure pour le district de Montréal.

L'honorable juge Berthelot eut une longue et intéressante carrière comme juge. Très assidu à ses devoirs, il se reposait de ses travaux du banc en voyageant en Europe pendant les vacances judiciaires.

Le 1er septembre 1876, le juge Berthelot descendait du banc afin de prendre un repos bien mérité. Il décéda à Montréal le 24 juillet 1897.

Le juge Berthelot avait épousé, le 27 avril 1849, Julie-Hélène McEgis, fille adoptive du juge Elzéar Bédard.

Enfants:

I

JOSEPH-ELZÉAR BERTHELOT

Né à Montréal le 27 janvier 1850.

Médecin.

Décédé à Montréal le 30 juillet 1892.

Il avait épousé à Montréal, le 22 octobre 1877, Berthe Prévost, fille de Amable Prévost et de Rosalie-Victoire Bernard.

Enfants:

I.—Georges Berthelot

Né à Montréal le 17 août 1879.

Ingénieur civil.

Décédé à Boston, Mass., le 24 juin 1899, il fut inhumé à Montréal le 29 juin 1914.

II.—Rosalie-Hectorine Berthelot

Née à Montréal le 2 novembre 1885.

Mariée, en 1900, à Léon Bourgeois.

II

CHARLES-JEAN BERTHELOT

Né à Montréal le 23 mars 1851.

Fonctionnaire du gouvernement du Canada.

Décédé à Montréal le 29 mars 1886.

III

JULIE BERTHELOT

Née à Montréal le 31 décembre 1852.

Mariée à Montréal, le 30 décembre 1872, à Joseph-Ovide Turgeon, avocat, fils de feu l'honorable Joseph-Ovide Turgeon.

M. Turgeon décéda à Montréal le 23 novembre 1886.

IV

LOUIS-HENRI BERTHELOT

Né à Montréal le 15 avril 1856.

Avocat.

Décédé à Montréal le 10 septembre 1906.

Célibataire.

V

JOSEPH-BENJAMIN BERTHELOT

Né à Montréal le 17 novembre 1858.

Avocat.

Décédé à Montréal le 20 mars 1882.

Il ne s'était pas marié.

VI

MARIE-HÉLÈNE-ADÈLE BERTHELOT

Née à Montréal le 29 octobre 1859.

Mariée à Montréal le 18 septembre 1883, à Pierre-François Casgrain, médecin.

Madame Casgrain décéda le 27 novembre 1890.

Le docteur Casgrain décéda, à son tour, à Montréal le 28 février 1909.

VII

MARIE-LOUISE BERTHELOT

Née à Montréal le 1er novembre 1863.

Décédée au même endroit le 16 juillet 1865.

VIII

JOSEPH-AMABLE BERTHELOT

Né à Montréal le 31 mars 1865.

Décédé au même endroit le 1er août 1865.

IX

GEORGES-AUGUSTE BERTHELOT

Né à Montréal le 28 octobre 1866.

Décédé au même endroit le 28 juillet 1867.

*

*

*

Branche de Sainte-Geneviève (1)

ADRIEN-RÉGIS BERTHELOT

Né à Québec le 16 décembre 1740.

Il se mit dans le commerce et fut marchand à L'Assomption puis à Sainte-Geneviève de Jacques-Cartier.

M. Berthelot décéda à Sainte-Geneviève le 24 octobre 1813.

M. Berthelot avait épousé, en janvier 1772, Marie-Josephte Guillon, fille de feu Jean-Baptiste Guillon et de défunte Marguerite Provencher.

En secondes noces, en août 1784, il épousa Archange Mézières, fille de Pierre Mézières, avocat et notaire, et de Archange Campeau.

(1) Voir p. 16. Nos notes sur la branche de Sainte-Geneviève sont fort incomplètes. Toutefois, avec les jalons posés ici, les intéressés pourront, croyons-nous, compléter leur lignée.

Enfants :

I

CHARLES-ALEXIS BERTHELOT

Le continuateur de la branche de Sainte-Geneviève.

II

JEAN-BAPTISTE BERTHELOT

Voyageur.

III

IGNACE BERTHELOT

IV

CHARLES BERTHELOT

V

LOUIS-BALTHAZAR BERTHELOT

*

*

*

CHARLES-ALEXIS BERTHELOT

Il fut marchand à Sainte-Geneviève de Jacques-Cartier.

Il avait épousé, à Sainte-Geneviève, le 11 janvier 1803, Charlotte-Adélaïde Pezard de Champlain, fille de Jean-Baptiste Pezard de Champlain et de Charlotte Laguerce.

Enfants :

I

CHARLES-ADRIEN BERTHELOT

Né à Sainte-Geneviève le 27 octobre 1803.

Notaire.

Décédé à Sainte-Geneviève le 19 juillet 1851.

Il avait épousé, à Sainte-Geneviève, le 8 janvier 1828, Marie-Catherine Delvecchio, fille de feu Pierre Delvecchio et de feu Marie-Louise Beaudry.

Enfants :

I.—Marie-Catherine-Charlotte Berthelot

Née à Sainte-Geneviève le 28 octobre 1828.

Mariée à François-Hyacinthe Brunet, notaire, de Sainte-Geneviève.

Elle décéda à Montréal le 22 juillet 1895.

II.—Marie-Louise-Azilda Berthelot

Née à Sainte-Geneviève le 27 juin 1830.

Décédée au même endroit le 7 août 1830.

III.—Marie-Anastasie-Albina Berthelot

Née à Sainte-Geneviève le 29 août 1831.

Décédée au même endroit le 15 août 1832.

IV.—Marie-Mélanie Berthelot

Née à Sainte-Geneviève le 6 juillet 1833.

Décédée au même endroit le 4 mars 1834.

V.—Pierre-Charles-Adrien Berthelot

Né à Sainte-Geneviève le 31 mars 1835.

Décédé au même endroit le 23 juillet 1836.

VI.—Marie Berthelot

Née à Sainte-Geneviève le 7 décembre 1836.

VII.—Edouard-Adrien Berthelot

Né à Sainte-Geneviève le 17 mars 1839.

Décédé au même endroit le 5 mai 1840.

VIII.—Jules-Alphonse-Adrien Berthelot

Né à Sainte-Geneviève le 4 février 1841.

IX.—Marie-Adrien Berthelot

Né à Sainte-Geneviève le 22 novembre 1842.
Décédé au même endroit le 18 mai 1843.

X.—Marie-Janvier-Arthur Berthelot

Né à Sainte-Geneviève le 2 mars 1844.

XI.—Marie-Louise Berthelot

Née à Sainte-Geneviève le 16 mai 1846.

II

JEAN-MARIE-ISIDORE BERTHELOT

Né à Sainte-Geneviève le 7 décembre 1804.
Médecin le 27 décembre 1828.
Décédé à Sainte-Madeleine de Rigaud le 8 mars 1841.
Marié à Julie Roehune.

III

MARIE-ANASTASIE BERTHELOT

Née à Sainte-Geneviève le 25 décembre 1805.
Mariée à Téléphore Kimber, notaire.
Décédée à Sainte-Geneviève le 29 janvier 1884.

IV

MARIE-ELÉONORE BERTHELOT

Née à Sainte-Geneviève le 15 juin 1807.
Décédée au même endroit le 23 juin 1808.

V

MARIE-JOSEPH-VICTOIRE BERTHELOT

Née à Sainte-Geneviève le 17 janvier 1809.
Décédée au même endroit le 14 juillet 1809.

VI

LÉON BERTHELOT

Né à Sainte-Geneviève le 29 mars 1810.
Décédé au même endroit le 8 septembre 1810.

VII

FIRMIN BERTHELOT

Né à Sainte-Geneviève le 29 mars 1810.
Décédé au même endroit le 18 juillet 1810.

VIII

ADÉLAÏDE-MÉLANIE BERTHELOT

Née à Sainte-Geneviève le 11 décembre 1811.

IX

PIERRE-ALFRED BERTHELOT

Né à Sainte-Geneviève le 9 avril 1813.
Décédé au même endroit le 28 août 1813.

X

CHARLOTTE-MARGUERITE BERTHELOT

Née à Sainte-Geneviève le 1er novembre 1814.

Mariée au même endroit, le 7 janvier 1835, à Charles-Guillaume Gamelin, marchand, fils de feu Charles-Gédéon Gamelin Gaucher et de Catherine de Lorimier.

Elle décéda à Sainte-Geneviève le 28 janvier 1884, à l'âge de 69 ans.

XI

MARIE-ADELPHINE BERTHELOT

Née à Sainte-Geneviève le 20 juin 1816.
Décédée au même endroit le 2 décembre 1816.

XII

JOSEPH-ALFRED BERTHELOT

Né à Sainte-Geneviève le 6 mars 1818.
Décédé au même endroit le 29 juillet 1818.

XIII

JEAN-BAPTISTE-JULES BERTHELOT

Né à Sainte-Geneviève le 24 août 1819.
Décédé au même endroit le 27 février 1820.

XIV

JULES-RANDOLPH BERTHELOT

Né à Sainte-Geneviève le 9 février 1821.
Avocat.
Greffier de la Cour à Sainte-Scholastique.

QUESTIONS

• Hector Saint-John de Crèvecoeur, dans son ouvrage: "Lettres d'un cultivateur américain", raconte qu'il a eu plusieurs fois l'occasion d'admirer la douceur et la tendre charité des religieuses des hôpitaux de Québec et de Montréal.

Peut-on me dire en quelle année Crèvecoeur visita Québec et Montréal? Peut-on également me dire où trouver des renseignements sur le séjour au Canada de cet agronome français?

V. T.

Où est mort le fameux Ryland, secrétaire du gouverneur Craig, qui causa tant de soucis et de peines à Mgr Plessis? Ryland ne s'était-il pas établi au Canada au départ de Craig?

Beaup.

SAINT-HENRI DES TANNERIES

La section du grand Montréal, sise à l'ouest de la rue Fulford et au sud de la côte Saint-Antoine, occupe presque entièrement l'étendue des anciens fiefs Saint-Joseph et Saint-Augustin.

Ce coin de la ville fut connu, dès le XVIIIe siècle, sous le nom des "Tanneries", ou "Tanneries du côteau Saint-Pierre", puis "Tanneries des Rolland", et ensuite "Saint-Henri des Tanneries".

Un document judiciaire du 27 novembre 1686 nous apprend qu'à cette date il y avait déjà "une manufacture et tannerie de cuir... sur le bord et côteau de la rivière Saint-Pierre", c'est-à-dire dans la localité où se trouvent maintenant les paroisses S.-Clotilde, S.-Zotique et S.-Henri.

Le susdit document nous apprend encore que, le 16 octobre 1686, un charpentier nommé Claude Jaudouin, employé à la tannerie, fut inopinément tué par un autre ouvrier, Nicolas Martin dit Jolycoeur. Celui-ci, ignorant que son compagnon était au bois et entendant un froissement de branches, imagina qu'un ours venait à lui. Pris de peur, il déchargea son fusil dans la direction du bruit avec le regrettable résultat que l'on sait.

Ladite "manufacture" appartenait alors à Jacques Baillet qui la céda, le 28 septembre 1687, aux marchands tanneurs, Jean Dedieu et Jean Mouchère. A leur tour, le 15 juin 1691, ils la revendirent à Jacques Baillet et François Cibardin, cordonnier.

Au mois d'août 1691, la milice de Montréal dut aller défendre Laprairie, attaquée par les Anglais. A ce combat, l'ennemi fut repoussé, mais plusieurs Montréalais succombèrent, entre autres le cordonnier Cibardin.

Baillet remplaça son associé défunt par le marchand Pierre du Roy. Le fait est consigné dans un acte d'Adhémar, du 10 juillet 1692, ainsi que dans une ordonnance du 26 septembre 1695, qui homologue le chemin public traversant l'emplacement de la tannerie.

*

* **

Après cette date, Baillet disparaît. Son établissement est passé à Charles De Launay, marchand de cuir notoire, domicilié rue Saint-Paul.

C'est chez ce De Launay que chambra, agonisa et mourut, le 26 février 1710, le célèbre Daniel Greysolon du Lhut, explorateur et coureur de bois audacieux. Cet historique personnage fut à ce point reconnaissant des soins qu'on lui avait prodigués qu'il légua la plupart de ses biens aux enfants du sieur de Launay.

*

* *

Au point de vue " appellation géographique ", un artisan entre maintenant en scène qui relèguera ses prédécesseurs dans l'oubli.

Gabriel Le Noir Rolland, né le 20 juillet 1688 et fils d'un irascible marchand de Lachine, se mit au service de Charles De Launay en 1713. On le trouva si avenant que, le 15 avril 1714, il épousait Marie-Joseph De Launay, fille de son patron, dont il devenait très tôt l'associé.

Gabriel Le Noir Rolland décéda au mois de janvier 1751, laissant une veuve et une nombreuse famille. Et ce sera cette famille qui attachera son nom aux Tanneries de la banlieue ouest de Montréal.

*

* *

Un changement va s'opérer dans la région étudiée, car, en 1810, il est décidé que la fabrique de la paroisse Notre-Dame comptera 600 louis, au curé Michel Le Saulnier, pour aider à construire une école et une chapelle "aux Tanneries". La somme susdite paraît avoir été payée le 18 août 1811 (A. V. M. I. 381).

Le 14 janvier 1813, le R. P. Louis, récollet, désire contribuer à l'établissement de la chapelle et de l'école nouvellement bâties par contributions et charité publiques aux "Tanneries des Rolland", et particulièrement au "village de Saint-Henri" des dites Tanneries.

Pour ce, il comparait devant le notaire DeLisle et donne à M. le curé Le Saulnier "un retable, une pierre

consacrée, un tabernacle, des tableaux, chandeliers et autres choses dépendant et appartenant à la chapelle Notre-Dame des Anges, dans l'église des Récollets."

Saint-Henri

Dans l'acte notarié ci-dessus, le nom du patron de la nouvelle chapelle, Saint-Henri, apparaît pour la première fois, à notre connaissance, et puisque l'on s'est demandé pourquoi on avait choisi ce nom, nous soumettons une hypothèse. Le curé d'office de la grande paroisse Notre-Dame était l'abbé Le Saulnier, mais le curé en titre, en même temps que le supérieur des Sulpiciens, était l'abbé Henri-Auguste Roux. Or les Tanneries dépendaient de la paroisse de Montréal, n'est-il pas plausible de croire qu'on donna comme patron à la nouvelle mission, celui du curé en titre ?

*

* *

C'est entre 1798 et 1831 que le quartier des Tanneries des Rolland se développa et prit l'apparence d'un village. On y trouvait des tanneurs, des corroyeurs, des cordonniers et aussi des jardiniers.

L'érudit Jacques Viger, dans ses "Observations pour l'amélioration des chemins en 1825", n'oublie pas le "village de Saint-Henri."

Il constate que la construction du canal Lachine ainsi que les concessions de terrains qui ont été faites par le lieutenant-colonel Guy et l'honorable F.-A. Quesnel, dans ce qu'ils possédaient du fief Saint-Joseph pour établir un nouveau chemin, ont rendu le "village de Saint-Henri beaucoup plus rapproché de la ville de Montréal."

"Avant peu d'années, ajoute l'archéologue-arpenteur, le chemin qui rend la communication plus facile entre la ville et le village susdits, deviendra une véritable rue."

Jacques Viger, qui devait être le premier maire de Montréal, ne se trompait pas, car le chemin dont il parle est maintenant la partie ouest de la rue Notre-Dame.

*

* *

Le recensement des écoles de Montréal, en 1828, nous fournit des renseignements à retenir sur le village naissant.

Aux Tanneries des Rolland il y avait alors :

Une école paroissiale pour les garçons et filles, sous la direction de Mlle Rolland. Nombre d'élèves : 30.

Une école anglaise pour garçons et filles, sous la direction de M. Moriarty. Nombre d'élèves : 25.

La Minerve du 27 septembre 1862 constate " le progrès rapide du joli village des Tanneries des Rolland (ou S.-Henri). Il est traversé par deux lignes de chemin de fer, le Grand Tronc et le Chemin de fer de Lachine. Il possède aussi un "dépot".

On apprend que le Séminaire Saint-Sulpice a décidé, vu l'augmentation de la population, d'y construire une église. Jusqu'alors, il n'y avait eu qu'une petite chapelle, où l'on ne disait que des messes basses et des prières. Pour les grand'messes, les baptêmes, les mariages, les sépultures, il fallait aller à Notre-Dame, place d'Armes.

*

* *

En autant que nous avons pu nous en assurer, il y a longtemps, par deux anciens citoyens de S.-Henri, l'avocat et fameux chanteur Frédéric Lefebvre et Hector Létourneux, nés entre 1840 et 1845, la première chapelle-école du petit village S.-Henri se trouvait, à peu près, où s'élève de nos jours, l'église S.-Elisabeth du Portugal.

Le bâtiment était en pierre et les fidèles aimaient leur petit temple qui avait l'apparence extérieure de celui de Notre-Dame-des-Neiges, construit peu après (1814) et qui existe encore à l'angle du chemin de la Côte-des-Neiges et de l'avenue Lacombe.

Au premier étage, la chapelle S.-Henri, avec un autel, un retable et autres articles provenant de l'ancienne église des Récollets, rue Notre-Dame, ne pouvait manquer d'avoir un cachet pieux et artistique. On le sait par ce qui en a été sauvé et qui est conservé dans une de nos chapelles montréalaises.

Toujours, selon les anciens, le rez-de-chaussée du bâtiment servait d'école bilingue.

Au nombre des instituteurs qui enseignèrent là, outre ceux déjà nommés, on rappelait les noms de M. La Motte, de M. Bellerose et d'une Mlle Clarke.

Quant aux desservants dont on avait gardé souvenance, on mentionnait surtout les abbés Benoît Granjon et Antoine Mercier.

En certaines saisons, les desservants voyageaient à cheval. L'hiver, un des villageois allait chercher le prêtre dans un "berlot rouge" connu de tout le monde. Si bien que sur la route, le dimanche ou les jours fériés, lorsqu'on voyait le traîneau à couleur voyante, on se disait : "Tiens, v'là le curé qui passe."

*

* *

Au mois de décembre 1865, Mgr Bourget obtenait de Rome le décret apostolique qui l'autorisait à démembrer la grande paroisse de Montréal ; celle-ci comptait alors plus de 80,000 catholiques. Toutefois, S.-Henri des Tanneries ne fut érigée en paroisse qu'au mois de juillet 1867 et le premier curé, l'abbé Pierre-Larcille Lapierre, ne prit charge de son poste que le 12 août suivant.

*

* *

C'est entre 1862 et 1874 que doivent se placer deux événements "artistiques" sur lesquels les anciens étaient intarissables.

Tandis que s'élevaient les murs de l'église de la nouvelle paroisse, un cercle d'amateurs, comme il y en avait beaucoup en ce temps, organisa une soirée dramatique et musicale pour aider à défrayer les frais de construction. Au nombre des interprètes et des musiciens qui figuraient au programme, on citait des noms d'étudiants : Alphonse Deschamps, qui fut médecin et l'époux d'une fille de l'honorable Eustache Prudhomme ; puis de son frère cadet, Alexandre Deschamps, ordonné prêtre en 1870, et qui prêcha le sermon de circonstance, lors de la mémorable célébration de la S.-Jean-Baptiste en 1874 ;

des futurs membres du barreau : Frédéric Lefebvre, "basse profonde extraordinaire", et Louis-Ludger Maillet, tenor réputé.

La pièce à l'affiche était le drame "Dimitri" que l'on croit être une des nombreuses oeuvres théâtrales, de l'instituteur français, Ernest Doin (Voir *B. R. H.*, 1917, pp. 26, 59, 124).

Des mois après, encore au bénéfice de la nouvelle paroisse et encore d'après la tradition, un concert fameux aurait permis d'encaisser une recette très élevée.

A cette séance, se firent entendre des artistes particulièrement estimés : Oscar Martel qui avait obtenu un double prix de violon au conservatoire royal de Belgique ; Hortense Fortin (dame Martel) ; le docteur Tancrède Trudel, Frédéric Lefebvre, avocat, et une chorale.

Quand le bon vieux chanteur Lefebvre parlait de ce concert, où il y avait foule et où les exécutants avaient été acclamés, on le sentait encore fier du succès obtenu.

*

* *

Avant 1875, la paroisse S.-Henri des Tanneries comprenait au nord, partie de la future ville de Westmount et elle s'étendait, au sud, jusqu'au fleuve S.-Laurent ; à l'est, elle était bornée par la rue Fulford, limite de la ville de Montréal, et, à l'ouest, par la paroisse de Lachine.

Dans ce territoire, relativement assez peuplé, diverses industries avaient pris racine, dont les principales étaient : les usines des "Rolling Mills", une fabrique de verre, deux briqueteries, une importante fabrique de chaussures, de même qu'une grande tannerie.

Pour se reconnaître, le peuple avait décerné un nom à chaque endroit où les habitations étaient groupées. Ainsi, on parlait couramment du côteau S.-Pierre, de la côte S.-Antoine, de N.-Dame de Toutes Grâces, de S.-Henri des Tanneries, du côteau S.-Augustin, du village DeLisle, de la ferme S.-Gabriel, de la côte S.-Paul, etc.

Avec les années 1874, 1875, 1876, la paroisse S.-Henri se vit successivement enlever plusieurs "coins" qui

constituèrent des villages, puis des villes lesquelles (sauf une : Westmount) ont été englobées par le grand Montréal.

*
* *

Ajoutons à ce rapide exposé un mot sur le petit temple de 1810.

“ Le 4 septembre 1872, à la demande du curé Lapierre et des commissaires d'écoles de la localité ”, les Frères des Ecoles chrétiennes acceptèrent d'aller enseigner à Saint-Henri. “ La communauté était composée de six Frères. On comptait 200 élèves répartis en quatre classes... et le local mis à la disposition des Frères était l'ancienne chapelle construite par MM. de Saint-Sulpice. ”

Il s'agissait là “ d'un logement provisoire et les Commissaires s'étaient engagés à construire une maison convenable dans un délai de deux ans. ” Mais une terrible crise financière retarda l'érection du collège jusqu'en 1877.

Que devint la petite chapelle ? Quand fut-elle démolie ?

*
* *

Serait-il possible de vérifier si vraiment, ainsi que nous l'assurait M. Daniel McKercher, il y eut jadis un moulin à vent pour la mouture du grain, à l'endroit élevé où le C. N. R. passe sous la rue Notre-Dame, au sud de la gare S.-Henri et tout près de la rue S.-Augustin ?

*
* *

Terminons enfin par quelques lignes sur la dernière diligence, digne de ce nom : celle qui faisait la navette entre Montréal, S.-Henri et Lachine, avant l'introduction du tramway électrique.

En été, le véhicule était un omnibus ; en hiver, c'était un traîneau, fermé et à compartiments. A Montréal, le point de départ de la diligence était l'hôtellerie de la Cité, tenue par Charles Larin et que fréquentaient sur-

tout les cultivateurs du haut de l'île de Montréal et de la rive sud du S.-Laurent. Avec sa cour pavée en cailloux et ses vastes écuries blanchies, l'établissement offrait un coup d'oeil pittoresque, en plein coeur de la métropole. Sis côté sud de la rue Notre-Dame, près de la rue Dupré, il fut rasé en 1892.

Le cocher de la diligence de Lachine, entre 1880 et 1885, était un nommé Deschamps, gaillard à l'allure décidée, qui avait voyagé dans " les pays d'en haut " et à qui une longue chevelure noire et un teint basané donnaient l'apparence d'un aborigène. Jamais automédon n'a conduit un chariot avec une plus parfaite maestria. Les anciens le voient encore trônant sur le siège de son lourd véhicule en débitant à ses chevaux des kyrielles de mots... sonores.

De temps à autre, pour stimuler leur ardeur, il s'armait d'un fouet à lanière interminable. Sous l'effort d'un bras habile, cette lanière décrivait dans l'air des courbes ou zigzags qui finissaient en claquements secs comme des coups de pistolet.

A des distances fixes, afin de racoler la clientèle, Deschamps déposait son fouet et son brûle-gueule pour emboucher une trompette dont il sonnait aussi bien que les lévites à Jéricho, surtout avant l'arrêt obligatoire, à S.-Henri, chez l'hôtelier Pierre Larante.

Voiture, cocher, fouet, trompette, tout était bruit dans cette affaire, et à moins d'être sourd comme deux pots, nul ne pouvait ignorer le passage de la diligence de Montréal-Saint-Henri-Lachine !

E.-Z. Massicotte

QUESTION

William Cuthbert, qui posséda des terrains, dès 1844, dans le canton de New-Richmond et qui exploita des moulins à scie dans le comté de Bonaventure, était-il parent avec les Cuthbert de Berthier (en haut).

X Y Z

ARPENTEUR, NOTAIRE ET AVOCAT

Au commencement du régime anglais, nous avons eu, à Québec et à Montréal, plusieurs notaires qui étaient en même temps avocats. Mais le cas de François Lemaitre Lamorille bat, croyon-nous, tous les records. Il fut à la fois et en même temps, arpenteur, notaire et avocat. On pourrait toutefois répéter au sujet de ce professionnel entreprenant le proverbe bien connu, mieux vaut ne pas courir trois lièvres à la fois, car, malgré son cumul, M. Lemaitre Lamorille mourut plutôt pauvre.

François Lemaitre Lamorille, né vers 1685, était le fils de François Lemaitre Lamorille et de Marguerite Poulain. Il se livra d'abord au commerce. Lors de son mariage avec Olive-Pélagie Arguin, en 1722, il est qualifié de marchand.

Le 17 novembre 1725, l'intendant Bégon donnait à M. Lemaitre Lamorille une commission d'arpenteur. Il fut à l'origine assez employé comme arpenteur. Nous le voyons très souvent comparaître devant la Prévôté de Québec en sa qualité d'arpenteur. Il fut même employé à plusieurs reprises par les intendants pour borner des terrains en contestation.

Le siège de Québec et les malheurs du temps ruinèrent M. Lemaitre Lamorille.

Le gouverneur Murray eut pitié de lui et lui accorda, en 1761, une commission de notaire.

Les temps étaient si durs que même avec son étude de notaire et son état d'arpenteur, M. Lemaitre Lamorille ne réussissait pas à accrocher les deux bouts. Il eut encore recours au gouverneur Murray et lui demanda une commission d'avocat.

Les listes officielles ne nous donnent pas le nom de François Lemaitre Lamorille comme avocat. Il est certain, toutefois, que M. Lemaitre Lamorille reçut une commission d'avocat. La *Gazette de Québec* du 21 mars 1761 publie l'avis suivant :

“Le public est averti que Messieurs LeMaitre LaMorille, et Saillant et Lebrun ont été reçus avocats à la Cour inférieure ou des Plaid Communs de la province de Québec, à la séance du 29 janvier dernier, auquel jour ils ont prêté ser-

ment en cette qualité, ont obtenu leurs licences, en date du 14 mars présent mois, de Sa Très Honorable Excellence le gouverneur en chef de la dite province de Québec."

M. Lemaitre Lamorille décéda une année à peine après avoir été admis au barreau, comme nous le constatons par l'acte de sépulture suivant tiré des registres de Notre-Dame de Québec :

"Le 22 mars mil sept cent soixante-six, a été inhumé Maître François LeMaitre LaMorille, ancien marguillier, arpenteur royal, notaire et avocat, décédé hier, muni des sacrements, âgé de soixante et quinze ans, environ".

M. Lemaitre Lamorille avait sauvé du naufrage de sa fortune deux maisons situées à Québec, côte LaMontagne. Sa seconde femme, Marie-Joseph Latour, fut forcée de vendre ces propriétés pour payer les créanciers de son mari. La *Gazette de Québec* du 7 mai 1766 publie l'avis de vente de ces maisons. L'avis ajoutait : "S'il se trouve quelques autres créanciers de feu maître LaMorille qui n'eussent pas fait leur déclaration devant Mtre Panet, ils sont avertis de le faire, faute de quoi ils ne seront pas compris dans la liquidation à faire du prix de la vente des deux dites maisons".

Nous avons sous les yeux le compte du chirurgien Soupiran à madame Lamorille pour les soins et remèdes fournis à son mari pendant sa dernière maladie. Il y a de tout dans ces deux feuilles : potions, médecines, calmants, gargarismes, saignées, emplâtres, lavements, onguents, pansements, tisannes, apéritifs, embrocations, etc, etc. Soupiran écrivait exclusivement au son mais, avec beaucoup de patience, nous réussissons à comprendre.

QUESTION

M. Henri Boland, français de naissance, fit vers 1887, une tournée de conférences au Canada. Ses impressions de voyage ont-elles été publiées quelque part ?

Un lecteur du *Bulletin* peut-il me fournir quelques renseignements sur ce voyageur ?

L'HISTOIRE ROMANÇÉE

La guerre, on le sait, a creusé entre le XIX^e siècle et nos jours un abîme plus large encore que celui qui sépare l'ancien régime des temps nouveaux. Et de ce bouleversement est né un état d'esprit symptomatique. Un public qui a beaucoup souffert cherche — c'est une réaction physiologique — à s'évader (un peu trop.....) du cauchemar et à quérir dans ses lectures une distraction plus qu'un enseignement. Nécessairement, le goût de l'histoire en souffre.

Il est juste, d'ailleurs, de reconnaître que celle-ci, jadis, s'habillait d'un revêtement sombre. Par surcroît, sa lecture exigeait ce je ne sais quoi de préhistorique qu'abolit la vitesse accélérée de notre vie : le recueillement. Aussi bien, maintenant, certains écrivains, pour se faire pardonner leurs études historiques, les amenuisent-ils au point de les réduire presque à l'anecdote. Ah ! certes, l'histoire ainsi conçue reçoit le don de la couleur et la grâce de la vie ! Mais ce qu'elle gagne en pittoresque, en visibilité, elle le perd, hélas ! en profondeur. De ce fait, divers dangers sont nés. D'une part, le filmroi, extrait de ces " études ", lorsqu'il pourrait devenir un excellent éducateur, impose à la jeunesse des visions inexactes des temps abolis, dont celle-ci conservera le souvenir regrettable et tenace. D'autre part, les livres dits historiques foisonnent, qui séduisent le lecteur parce qu'ils sont affabulés.

Ah ! combien cette pente est dangereuse ! En effet, songe-t-on assez au péril de ce genre nouveau que son titre même condamne ipso facto, puisqu'on l'appelle l'Histoire romancée ?

De grâce, sachons distinguer, l'Histoire est une chose ; le roman en est une autre. Et nos aïeux, les classiques, qui n'étaient pas des sots, avaient été fort avisés de nous mettre en garde contre la confusion des genres. Aussi les esprits réfléchis (mais seront-ils longtemps " réfléchis ", si cette mode continue ?) éprouvent-ils un

malaise réel à lire ces innombrables "Vies" de personnages illustres où l'on se plaît de nos jours à mêler, non sans grâce, la réalité à la fiction. Encore altérés — c'est très français — de vérité et de précision, ils s'alarmèrent quelque peu de ce genre hybride qui rappelle la chauve-souris de La Fontaine quand elle nous dit : " Je suis oiseau, voyez mes ailes ... "

Un des écueils de ces vies romancées est aussi qu'elles donnent aux "questions affectives" un rôle parfois bien un peu prépondérant et rompent ainsi l'équilibre du récit. Certes, notre goût actuel de la psychologie n'est point condamnable. Mais, dans le domaine passionnel, nombreux sont les historiographes modernes qui laissent leur imagination broder des arabesques aux dépens du sévère esprit critique et de la documentation rigoureuse. Alors, il arrive ceci de fâcheux ; l'auteur "interprète" volontiers son personnage. Il lui prête des sentiments et même, pour lui donner plus de vie, il n'hésite pas à interposer des dialogues et des réflexions qui ne s'appuient que sur l'hypothèse. En lisant ces récits factices, nous volons sur les ailes de la chimère. Et c'est un vol plané qui, pour certains lecteurs, ne manque certes pas d'agrément.

Le remède à tout ceci ? Plutôt que de viser à l'histoire, pourquoi certains écrivains renommés, dont les oeuvres de talent nous séduisent en nous troublant, ne présentent-ils pas franchement leurs travaux comme des romans historiques ? Genre démodé, dira-t-on. Pourquoi ? Honnêtement conçu, le roman historique eut sa beauté. Il eut même son utilité. Sans chercher à nous imposer des motifs de crédibilité au sujet des gestes de ses héros, un Walter Scott ne nous a-t-il pas donné une merveilleuse vision des usages et des moeurs du temps sur lesquels s'est penché son génie ? Si on l'imitait, le roman redeviendrait du roman, du bon roman, l'histoire redeviendrait de l'histoire, et nous n'aurions plus l'impression désobligeante d'être dupes... (André de Mari-court, *Echo de Paris*, octobre 1933).

VENTE DE BIENS ENTRE DEUX GUICHETS

Ici et là, nous avons signalé dans le *Bulletin*, des actes notariés qui offrent des particularités inattendues, amusantes ou curieuses. Serait-ce sous ce dernier aspect que l'on classerait le document dont il sera question plus loin et par lequel, un médecin incarcéré pour dettes effectue une vente de ses biens, dans le local même où il est détenu ?

A noter, ce praticien n'est pas un personnage effacé; il a place dans les *Fils de Québec*, vol. III, p. 75, de l'archiviste P.-G. Roy. Et pour le cas où le lecteur n'aurait pas cet ouvrage sous la main, extrayons-en quelques dates et faits avant d'en venir à notre document inédit.

*

* *

Jean-François Bossue dit Lyonnais, né à Québec en 1795, reçoit son diplôme de médecin en 1813. Après avoir pris part à la mémorable bataille de Châteauguay, il pratique à Québec puis, désireux d'augmenter ses connaissances, il se rend à Paris. Revenu au Canada, il s'établit à S.-Nicolas, ensuite à Chambly.

C'est durant son séjour à cet endroit qu'un créancier inflexible le fait arrêter et loger dans la geôle de Montréal. Le docteur se décide alors à signer un contrat qui mêle à l'histoire de sa vie, par ailleurs cahoteuse, un trait dont on a peu d'exemple.

*

* *

Le 17 mai 1831, en la prison du district de Montréal (laquelle était rue Notre-Dame, vis-à-vis la colonne Nelson), pardevant le tabellion R.-G. de Lapoterie et un confrère, comparait Jean-François Bossu dit Lionnais, médecin.....

A l'effet des présentes "étant entre les deux guichets de la prison" ledit médecin reconnaît qu'il est endetté envers Paul Millard, aubergiste de Chambly, et qu'il consent à lui abandonner en paiement "une jument sous poil blond, un cheval de même poil, deux charrettes

légères et une charrette de travail, avec leurs roues, un harnais complet, etc.....”, le tout estimé à 150 dollars.

“ Fait en ladite prison, entre les deux guichets, à 3 heures et un quart, d’après le cadran de l’Église Protestante”.....

(Veut-on dire la Christ church, angle nord-ouest des rues Notre-Dame et S.-Laurent ?)

* *

Probable qu’on libéra le prisonnier à la suite de ce sacrifice et qu’il put reprendre l’exercice de sa profession.

Accusé d’avoir pris part à l’insurrection de 1837, on le coffra de nouveau ; dans l’ancienne prison qu’il connaissait, ou dans la nouvelle, au Pied-du-Courant ? Nous n’en savons rien.

Ce qui paraît certain, c’est que dans la maison où on le détenait, il fit une chute. Résultat : il dut s’alliter à l’Hôtel-Dieu et il mourut dans cet hôpital en 1838.

* *

Un mot sur le notaire qui dressa le contrat. Il se nommait, au long, Remi Godin de Lapoterie et, à son mariage, en 1828, le docteur Lionnais avait assisté à la cérémonie en qualité d’ami.

Nous avons parlé de la triste fin de ce jeune notaire dans un article sur les sépultures hâtives (B. R. H. 1934, p. 293).

E.-Z. Massicotte

LETTRE DU MINISTRE A M. DE CHAZEL (1725)

“ Le Sr Lobinois de Tourneuve a esté employé depuis quelques années à Montréal en qualité d’écrivain extraord^{re}, et v a fait en l’absence de M. d’Aigremont les fonctions de Comm^{re}. M. Bégon l’avoit chargé aussy de sa subdélégation. Il est passé depuis deux ans en France pour des aff^{res} de familles. Il s’en retourne cette année en Canada, pour y continuer ses services. Il ne m’est revenu que de bons témoignages de sa conduite et je vous prie de luy faire les plaisirs qui pourront dépendre de vous. ”

Qui était ce M. Lobinois de Tourneuve ?

NOTES ET DOCUMENTS SUR L'ÉVOLUTION DE
L'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE
AU CANADA

L'évolution de l'assurance contre l'incendie dans notre pays peut se diviser en trois grandes périodes.

- I — Avant 1804.
- II — De 1804 à 1867.
- III — De 1867 à nos jours.

Chacune est marquée d'un événement considérable, qui modifie complètement l'aspect précédent et qui donne une orientation nouvelle. Ainsi, en 1804, une société ouvre la première agence dans le Bas-Canada, à Montréal. C'est le point de départ d'une expansion assez rapide, dont nous indiquerons la marche capricieuse. 1867, c'est, avec la fédération des principales colonies britanniques de l'Amérique du Nord, la centralisation des pouvoirs en matière d'assurances et la naissance d'un ordre de choses très différent du précédent. A une liberté d'action presque entière succède un contrôle de plus en plus précis, exercé par l'État sur la constitution des sociétés, sur leur administration interne et sur leurs opérations.

Tout arbitraire qu'elle soit, cette division permet de présenter une synthèse mieux ordonnée que ne le serait une simple nomenclature des faits dans l'ordre chronologique. Elle nous fait saisir plus facilement les grandes étapes de l'évolution.

* * *

La caractéristique de la période antérieure à 1804, c'est l'absence presque totale de documents, qui fait croire que la colonie de Québec n'a pas connu l'assurance contre l'incendie avant la fin du XVIII^e siècle. Il est certain que sous le régime français les armateurs ont employé l'assurance maritime, pratiquée en Europe depuis la fin du moyen-âge. Ainsi les Archives de la province de Québec possèdent une police datée de 1748. Mais il semble à peu près établi que les marchands et, à plus forte raison, le peuple de Québec, de Montréal et de

Trois-Rivières, n'ont pas songé à s'assurer contre l'incendie.

L'auraient-ils pu d'ailleurs, puisque en France l'assurance venait à peine de naître au moment où le Canada passe à l'Angleterre? Rappelons ici ce que nous écrivions dans *Assurances* d'août 1933: " En France existent au XVIIIe siècle des *Bureaux des Incendiés*, qui pratiquent plus l'assistance aux sinistrés que l'assurance. En 1750, cependant, on fonde la *Chambre générale des assurances* de Paris qui, en 1753, devint la *Chambre Royale des Assurances*, dont les méthodes sont sous certains aspects voisines des nôtres." Avec une organisation aussi embryonnaire, croit-on vraiment que ces entreprises aient pu étendre leurs affaires à une colonie où le risque d'incendie était grand et le danger de conflagration plus grand encore? Nous ne le croyons pas. (*L'Actualité économique*, revue mensuelle, 10e année, no 1, avril 1934, p. 24).

LETTRE DU MINISTRE A MM. DE BEAUHARNOIS
ET DUPUY

7
A Brest le 13 may 1927

Il m'a esté adressé par Mr de Poilvilain de Pierre Pont, gentilhomme de Normandie, le mémoire cy joint du Sr Martin, prestre, desservant à Labrador, auquel jl s'Intéresse pour obtenir une concession de terre à cette coste attenant de celle accordée au Sr Constantin afin d'y faire la pesche du loup marin, Vous aurez agréable de vous faire informer si cette concession peut luy estre accordée sans préjudicier à celles qui ont esté cy devant faites, et de me le marquer avec votre avis, Cet ecclésiastique marque aussy qu'il se commet plusieurs abus en cet endroit faute de juges pour connoître des différends qui surviennent entre les M^{es}. de batimens marchands qui vont y faire la pesche, prenés la peine d'examiner ce qu'il conviendrait de faire pour y mettre l'ordre convenable, et me marquez sur cela votre Sentiment (1).

(1) Archives de la province de Québec.

AU SIEGE DE LOUISBOURG EN 1758

L'armée française à Louisbourg en 1758, paraît-il, comptait 5,700 combattants. Il y avait dans la rade une escadre de onze navires sous les ordres de l'amiral Des Gouttes. Il y eut de la part des Français, 1,500 morts ou blessés (1).

La garnison de Louisbourg sous les ordres du sieur Drucourt se composait de 2,500 de troupes régulières et de 600 miliciens et sauvages. Le port était défendu par cinq vaisseaux de ligne, cinq frégates et un vaisseau de 50 canons. Environ 400 assaillants périrent durant ce siège. La garnison, les officiers des vaisseaux, les matelots et les troupes de la marine, au nombre de 5,637 furent conduits en Angleterre comme prisonniers. 1,500 hommes de la garnison ont été tués (2).

Le nombre des prisonniers consigné par Ferland est conforme au rapport publié à cette époque, et il faut donc conclure que l'effectif mentionné ailleurs de 5,700 ne peut être exact puisque cela n'indiquerait qu'une perte de 63 hommes. Il faut ajouter au nombre total des prisonniers celui des hommes tués pour obtenir la force numérique de l'armée française. Nous relevons dans *Chronological Events* imprimé à Londres, à la fin de 1758, le détail de la garnison transportée en Angleterre, comme suit :

Régiments	Officiers	Soldats	Malades et blessés	Total
24 compagnies de la Marine et deux d'artillerie.....	76	746	195	1017
2 ^e bataillon volontaires étrangers	38	402	86	526
2 ^e bataillon de Cambise.....	38	466	104	608
2 ^e bataillon d'Artois.....	32	407	27	466
2 ^e bataillon de Bourgogne.....	30	353	31	414
Officiers de mer, soldats et marins	135	1124	1347	2606
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	349	3498	1790	5637

(1) *Dictionnaire général du Canada*, II-177, Rév. P. LeJeune, O.M.I.

(2) *Cours d'histoire du Canada*, II-560, Abbé Ferland.

Les Anglais éprouvèrent les pertes suivantes:

Tués:

Régt. Royal— <i>Lieutenants</i> , Fenton; Howe.	
“ Forbes— <i>Capitaine</i> , comte de Dundonald.	
“ Amherst— <i>Lieutenants</i> , Nicholson; Campbell.	
“ Webb— <i>Enseigne</i> , Godfrey Roe.	
“ Col Monckton— <i>Lieutenant</i> , Hart.	
“ “ Fraser— <i>Capitaine</i> , Bailey; <i>Lieutenants</i> , Cuthbert; Fraser; Murray.	
“ “ Rangers— <i>Capitaine</i> , Rogers; <i>Enseigne</i> , Francis Ceruthers.	
Officiers tués.....	12
Sergents.....	10
Soldats.....	146
Artilleurs.....	4

172

Blessés:

Ingénieurs— <i>Colonel</i> , Bastide, Ingénieur en chef.	
Régt. Royal— <i>Lts</i> , Fitzsimmons, Bailey, Ashe; <i>Enseigne</i> , Waterson.	
“ Amherst— <i>Lt</i> , Hamilton; <i>Lt et Adj</i> , Mukins; <i>Ens</i> , Monneypenny.	
“ Forbes— <i>Capt</i> , Rycaut; <i>Lt</i> , Fr Tew.	
“ Whitmore— <i>Lts</i> , Pierce Butler; John Jermyn; Wm Hamilton.	
“ Bragg— <i>Capt</i> , Browne.	
“ Ottway— <i>Lts</i> , Allan; Brown; <i>Lt et Adj</i> , Cockburn; <i>Ens</i> , Armstrong.	
“ Hopson— <i>Lt</i> , Lilley.	
“ Webb— <i>Lt</i> , Hopkins.	
“ Anstruther— <i>Capt</i> , Smith.	
“ Fraser— <i>Capt</i> , Donald McDonald; <i>Lt et Adj</i> , Alex'r Campbell; John McDonald.	
Officiers blessés.....	24
Sergents.....	7
Tambours.....	2
Soldats.....	315
Artilleurs.....	5

353

Le 23 août 1758, le major général Amherst fut nommé commandant-en-chef en l'Amérique du Nord.

Le 10 septembre arrivée à Boston du capitaine Morton et du capitaine Ingraham: deux transports avec troupes de Louisbourg. Ils annoncent à destination de Gaspé:

Le 15^e régiment (Gen'l Amherst)

Le 28^e régiment (Gen'l Bragg)

Le 58^e régiment (Col Anstruther)

sous les ordres du général Wolfe.

A destination de la baie de Fundy, pour St-Jean:

35^e régiment (Gen'l Ottway)

2^e bataillon Royal-Américain

Rangers, (350) Major Scott

Une partie de l'artillerie et deux frégates.

Partis de Louisbourg, pour Boston:

2^e bataillon RoyalScott (Gen'l Sinclair)

17^e régiment (" Forbes)

47^e " (" Lascelles)

48^e " (" Webb)

63^e " Highlanders (Col Fraser)

sous convoi du navire de guerre *Captain*, 64 canons, commandant le capitaine Amherst ayant à bord le général Amherst.

* * *

Il y avait à Louisbourg au moins 13 régiments de 800 à 900 hommes et le bataillon Royal Américain formé de 700 hommes. Les *Rangers*, en général, comptaient cent hommes par compagnie, mais il y en avait souvent plus, comme c'est le cas ici. En ajoutant à ceux-là les ingénieurs et les artilleurs, on arrive facilement à 15,000 hommes de troupe, sans compter les marins.

Les drapeaux pris à Louisbourg furent portés du palais de Kensington à la cathédrale St-Paul, et y furent déposés, le 6 septembre, par ordre du roi.

La supériorité numérique des troupes d'Amherst sur celles de Drucourt était près de 3 à 1, et la marine de guerre en proportion de 3½ à 1. Cependant le siège dura du 8 juin au 26 juillet.

RÉGIS ROY

1874-1934

Au mois d'octobre 1934, le juge J.-C. M..., durant une séance de la Cour suprême d'Ontario, aurait rabroué un témoin parce qu'il ne savait pas la langue anglaise. Il aurait même ajouté que s'il en avait le pouvoir, il n'accorderait pas le droit de vote, en Canada, à quiconque ne pourrait pas parler l'anglais.

Ces remarques parurent déplacées et la Société S.-Jean-Baptiste de Cornwall protesta aussitôt non seulement dans les journaux, mais aussi auprès des autorités civiles.

Finalement, le juge M... écrivit au président de la société, M. Bonneville, pour lui dire que ses paroles avaient été mal comprises et qu'il n'avait nullement eu l'intention d'offenser la race canadienne-française pour laquelle il professait le plus grand respect, etc. Bref, son explication fut jugée satisfaisante et l'incident fut clos. (Montreal Star, 17 octobre 1934).

*

* *

En regard de ce qui précède on relira sans doute avec plaisir le discours que prononçait dans Ontario, le gouverneur-général, Lord Dufferin il y a exactement soixante ans, nous en trouvons le texte dans l'*Opinion publique* du 1er octobre 1874.

“Lors du récent passage de Lord Dufferin à Windsor, Ont., la société St-Jean-Baptiste de cette ville lui a présenté une adresse. A cette adresse Son Excellence a fait la belle réponse que voici :

“ M. le Président et Messieurs,

“ J'ai écouté avec une satisfaction toute particulière l'adresse que vous m'avez fait l'honneur de me présenter. Je suis bien convaincu que nulle part dans la **Puissance** Sa Majesté n'a de sujets plus loyaux, plus fidèles et plus intelligents que ses sujets de race française, et je me réjouis de l'occasion qui m'est donnée d'exprimer mon estime et mon respect pour les représentants de ces héroïques pionniers, à la hardiesse desquels nous devons en si grande partie l'héritage dont nous jouissons.

C'est une chose des plus étonnantes que ce coup d'oeil avec lequel les chefs des premières expéditions françaises discernèrent comme par inspiration sur leur route chaque endroit avantageux, chaque position convenable, soit pour leur défense, soit pour leur commerce. Ils choisirent avec une telle sagacité les sites pour les constructions de leurs forts et pour la fondation de leurs établissements que les générations suivantes ne purent faire de meilleur choix. C'est pour cela que presque chaque cité importante dans les vallées du Mississipi et du St-Laurent doit son origine à un fondateur français.

“ Mais ce n'est pas à ce seul titre que nous sommes obligés envers la race française. Il ne faut pas oublier que c'est à son élévation d'esprit, à son amour de la liberté et à son exacte appréciation des droits civils contenus en germe dans la constitution primitivement accordée par l'Angleterre au Canada, que nous devons le développement de cette autonomie parlementaire dont le pays est fier à si bon droit ; et je puis vous assurer qu'aux yeux d'un Anglais il y a peu de choses plus agréables à observer que la dignité, la modération et l'habileté politique avec lesquels les hommes publics français du Canada aident leurs collègues anglais à appliquer et à faire fonctionner ces grands principes de droit et de pratique constitutionnels qui sont la base du gouvernement libre de ce pays.

“ Messieurs, j'ai toujours considéré comme du meilleur augure la collaboration de la race française dans le Canada ; cette race qui a déjà contribué si puissamment à civiliser l'Europe, ne peut manquer de suppléer aux défauts inhérents au John Bull traditionnel ; d'un autre côté on me pardonnera, si, comme Anglais, j'espère que nous pourrons lui rendre le même service. Avec la générosité, l'esprit d'invention, l'élan, la grâce, la délicatesse, la précision du jugement et la finesse artistique des Français, avec le flegme et le tempérament britannique, on peut dire que nous réunissons les éléments qui gouvernent en grande partie le monde moral et le monde physique. ”

On aimerait savoir si le texte anglais de cet éloge précieux de notre race a été publié. Il serait convenable de le conserver pour honorer la mémoire du distingué gentilhomme qui fut certainement l'un de nos gouverneurs généraux les plus sympathiques.

E.-Z. Massicotte

A PROPOS DE L'ABBE JOSEPH-NICOLAS
MARTEL

La *Gazette de Québec* du 3 septembre 1772 publiait la communication suivante datée du même jour et adressée aux imprimeurs :

“ Messieurs,

“ J'ai été extrêmement surpris de ne point trouver dans votre dernière gazette, le détail de l'accident funeste arrivé au Révérend Père Joseph-Nicolas Martel, jésuite, né à Québec, en 1717, qui se noya à Contrecoeur, jeudi trente juillet, en traversant de chez lui à une petite isle devant son église. Les voisins qui virent leur cher pasteur dans le danger volèrent, mais trop tard, à son secours ; il n'y eut qu'un jeune Anglais, qui s'était mis sur le derrière du canot tourné, qui put être sauvé. Cette perte a causé non seulement les regrets de toute la paroisse où il était chéri, mais de tous les anciens et nouveaux sujets. Il fit toujours honneur à sa patrie, soit pendant douze années qu'il professa en Europe dans sa Compagnie les belles lettres et la philosophie en différents collèges, soit en conduisant successivement en Canada les paroisses de St-Laurent et Contrecoeur, où non-seulement il fit paroître sa charité pour les apuvres, son exactitude et sa piété ; mais encore les talents qu'il avait pour l'agriculture, ayant appris à grand nombre d'habitants à recueillir d'amples moissons sur des terres qu'ils regardaient comme ingrates.

“ Il est à désirer pour l'avantage de cette province, que messieurs les curés donnent à leurs paroissiens les mêmes conseils pour la culture des terres. ”

INVENTAIRE DE LA BIBLIOTHEQUE DE
L'ABBE FRANCOIS MARTEL, CURÉ DE
SAINT-LAURENT, ILE D'ORLEANS

- Méditations sur les principales vérités chrétiennes
par M. Bonvalet.
Cornelius à Lapede.
La vie des Saints par Croisat, 2 vols.
Le Bréviaire romain (latin).
Le Bréviaire romain, 4 vols.
La vie des Justes par de Villethierry.
Grammaire anglaise.
Bible latine.
Méditations sur les Évangiles, par Dupont.
Concordance de la Bible (en latin).
Sermons, 3 vols.
Cas de conscience, par M. de Sainte-Bouse.
Cas de morales.
Le concile de Trente.
Le combat spirituel.
La pratique du sacrement de pénitence.
Le Nouveau Testament.
La journée du chrétien.
Le catéchisme du concile de Trente.
Méditations de saint Augustin.
Imitation de Jésus-Christ.
Oeuvres de Racine.
Les souffrances de Jésus-Christ, par le R. P. Alleau-
me.
Histoire de Dieu.
Vie de Charles XII, roi de Suède.
Méditations continuelles de la loi de Dieu.
Retraite ecclésiastique, 2 vols.
Oeuvres de Molière, 2 vols.
Conférences d'Angers.
La conduite des confesseurs dans le tribunal de la
pénitence.
Commentaire littéral sur les psaumes de David, par
M. de Carrière.
Les opérations liturgiques.

CATALOGUE DE LA BIBLIOTHEQUE DE
ALEXANDRE DUMAS, AVOCAT

- Institutes de Justinien.
Le Praticien français.
Dictionnaire de Bayle.
Edits et Ordonnances.
Traité de l'abus.
Le Coutumier général.
Le Journal du Palais.
Arrêts recueillis par M. Louet.
Coutume de Bordeaux.
Dictionnaire d'arrêts.
Coutume de Normandie.
Oeuvres de Loiseau.
Le Journal des audiences.
Arrêts de Lepreste.
Conférences de Bonnier.
La Pratique du Conseil.
Traité des propres.
Recueil de jurisprudence.
Dictionnaire de droit.
Oeuvres de Lemaitre.
Le Praticien français.
Traité de la subrogation.
Arrêts et règlements.
Remarques du droit français.
Lois civiles.
Le style civil.
Arrêts de Catalan.
Arrêts de Montolon.
Matières criminelles.
Procès-verbaux des conférences.
Ordonnance de la Marine.
Coutume de Larochele.
Maréchaussée de France.
Code Frédéric.
Factum de Sacy.
(D'après procès-verbal de vente des meubles et effets
de Alexandre Dumas dressé par le notaire Berthelot, le 16
septembre 1776).

LA FAMILLE MURE

John Mure s'établit à Québec comme marchand, aux alentours de 1790.

De 1790 à 1796, nous n'avons pas de renseignements sur M. Mure. Nous savons, toutefois, qu'il fut secrétaire de la Société du feu de Québec à partir de 1794.

Le 18 mars 1796, MM. James Todd, Jacob Danford, Thomas Wilson et John Mure, tous négociants de Québec, achetaient la Grosse Ile, circonstances et dépendances, de John Jones, curateur à la succession vacante de feu Edward Harrison. Le 21 novembre de la même année, les associés achetaient de Alexander Wilson les îles au Canot et Patience, situées dans les environs de la Grosse Ile. Ils revendirent ces îles, en 1802, à Daniel Macpherson.

C'est M. Mure qui, le 31 juillet 1805, rendait foi et hommage au nom de M. Macpherson pour la Grosse Ile.

M. Mure qui possédait la langue française presque aussi bien que sa langue maternelle entra vite en communication avec les Canadiens-français. Il fut membre de la Chambre d'Assemblée de 1804 à 1810 comme député de York, et de 1810 à 1814 comme député de la basse-ville de Québec.

Le 4 septembre 1807, probablement à cause de sa connaissance du français, M. Mure avait été nommé temporairement coroner du district de Québec. Il remplaçait John Woolsey, obligé de s'absenter du pays.

Le 21 février 1809, une réunion des hommes d'affaires de la capitale avait lieu à l'hôtel Union nouvellement érigé. Il s'agissait d'établir à Québec un Committee of Trade autrement dit un Board of Trade. On nomma un comité de personnages influents pour mener le projet à bonne fin. Les membres de ce comité furent James Irvine, président, John Blackwood, John Pamter, John Jones, John Patterson, David Munroe et John Mure. Il n'y avait pas un seul Canadien-français, dans ce comité. Hélas ! Tout le commerce de Québec était alors aux mains des Anglais. Nous devons même avouer que le premier

président canadien-français de la Chambre de Commerce de Québec fut M. Thomas Ledroit, en 1887. Il y avait bien eu M. John Shehyn en 1878 mais canadien-français de goûts et d'aspirations il n'en était pas moins d'origine irlandaise.

Le 11 janvier 1812, M. Mure était appelé au Conseil exécutif. Il en resta membre jusqu'à sa mort, en Écosse, le 17 janvier 1823.

M. Mure était propriétaire d'une grande étendue de terrain dans le faubourg Saint-Roch, à Québec. Protestant, il avait épousé une catholique et avait beaucoup d'estime pour Mgr Plessis qu'il rencontrait très souvent et avec qui il correspondit toute sa vie. Aussi, quand le grand évêque décida de doter le faubourg Saint-Roch d'une église, il réussit à décider son ami Mure à donner le terrain nécessaire pour placer le nouveau temple. Le 10 avril 1811, M. Mure donnait à Mgr Plessis et au curé Doucet un emplacement de 252 pieds de front sur la rue Saint-Joseph sur 118 pieds de profondeur sur la rue Saint-François (Acte de Jean Bélanger, notaire).

La nomination de Mgr Plessis au Conseil législatif en 1817 fut suggérée par le gouverneur Sherbrooke, mais il n'y a pas de doute que M. Mure fut le principal artisan de cet acte politique qui fit tant de plaisir aux Canadiens-français. M. Mure était alors en Angleterre et c'est à lui que lord Bathurst remit le *mandamus* qui appelait l'évêque de Québec au Conseil. M. Mure se hâta de transmettre le papier officiel à Mgr Plessis avec une lettre de félicitations très chaleureuses (20 octobre 1817).

L'honorable John Mure avait épousé, à Québec, le 11 janvier 1798, une catholique, Margaret Porteous.

Madame Mure décéda à Québec, moins de deux ans après son mariage, le 8 juillet 1799. Elle fut inhumée dans la cathédrale de Québec.

De ce mariage étaient nés un fils, William-McGill Mure, décédé le 5 mai 1800, et une fille, Charlotte Mure, qui devint, le 5 novembre 1816, l'épouse de François-Xavier Pinguet, négociant.